

IES
Paul Cézanne

Projet d'établissement 2019-2024
IES Paul Cézanne



ASSOCIATION
Le parc

« AUCUN DE NOUS NE SAIT CE QUE NOUS SAVONS TOUS ENSEMBLE »
EURIPIDE

Le projet d'établissement est la carte d'identité d'un établissement. Il rassemble l'ensemble des acteurs de l'Institut d'Education Sensorielle qu'ils soient internes (salariés, jeunes) ou externes (familles, partenaires).

Cette rencontre prend forme dès le début de la démarche de projet à travers un processus de production ainsi que sa mise en œuvre. Cette mise en synergie, démarrée en 2017, a été présente rapidement : l'ensemble des équipes a répondu présent, participant à divers groupes de réflexion, les familles ont été sollicités sans oublier certains partenaires.

Cependant, des éléments conjecturaux, liés aux mouvements des directions, sont venus différer le processus de production du projet d'établissement. Cette stimulation s'est vue peu à peu impactée au gré des changements. L'élaboration du projet d'établissement a dû ainsi intégrer des variables propres aux contextes institutionnels avec des changements concernant les cadres de direction.

Malgré tout, les salariés de l'IES PAUL CEZANNE ont su relever le défi d'acculturer les nouveaux membres de l'équipe de direction offrant une continuité *dans la démarche réflexive permettant l'accomplissement du présent projet.*

L'objet de ce projet est à la fois descriptif, projectif et stratégique. L'environnement politique, médico-social dans lequel évolue l'IES PAUL CEZANNE est en mouvement constant. Nombreux sont les leitmotivs qui ont guidé notre réflexion : **DISPOSITIF, FLUIDITE DES PARCOURS, SOCIETE INCLUSIVE, ECOCITOYENNETE, PAIR AIDANCE** et encore bien d'autres.

Nous avons finalisé ce travail fin 2019, dans un double objectif :

- Mettre en mot les pratiques de l'établissement tel qu'il existe en 2029/2020
- Se projeter dans le défi du passage en « dispositif intégré » et l'augmentation de notre nombre de jours d'ouverture.

Nous avons pris du temps pour accoucher de ce projet d'établissement alors même qu'au moment où vous en prendrez connaissance il sera déjà « périmé ». Peu importe, il s'agit d'une étape clé pour amorcer les prochains changements.

ENSEMBLE, professionnels, jeunes, familles et partenaires allons relever le défi des chemins à parcourir, d'en constituer des moments fédérateurs, dynamisant pour notre vie institutionnelle.

Soyons ambitieux pour les jeunes que nous accompagnons, mais une ambition humble et réaliste !

Estelle Vinçon
Directrice IES PAUL CEZANNE

Sommaire

1. Pourquoi un projet d'établissement ?	5
1.1. Le cadre législatif et réglementaire ; le lien avec les droits des usagers	5
1.2. L'intérêt pour l'établissement et les professionnels en interne.....	5
2. Modalités d'élaboration et de validation	6
3. Un outil de référence dynamique.....	7
I.1. Les orientations des politiques publiques.....	8
I.2. L'organisme gestionnaire : l'association Le Parc.....	11
I.3. L'Institut d'Education sensoriel, IES Paul Cézanne.....	12
1.5. Les évolutions depuis le précédent projet d'établissement et de l'évaluation externe	13
III.1. Valeurs	22
III.2. Mise en œuvre des droits des personnes accompagnées	29
III.3. La place des familles dans l'accompagnement.....	34
III.4. Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) pour accompagner l'évolution des pratiques	35
III.5. Qualité et sécurité.....	35
IV.1. Le processus d'admission.....	36
IV.2. La personnalisation de l'accompagnement : le projet personnalisé d'accompagnement et la référence.....	39
.....	40
IV.3. L'accompagnement à l'après IES	40
V.1. L'organisation des groupes pour adapter les réponses aux besoins des publics -	41
V.2. Les prestations délivrées par l'IES.....	46
V.3. Le soutien à la parentalité	46
Rôle de l'assistante sociale.....	46
VI – Ressources humaines et qualité de vie au travail.....	47
VI.1. Organigramme hiérarchique et fonctionnel	47

VI.2. L'équipe	49
VI.3. Accueil de stagiaire	49
Les modalités :.....	49
VI.4. Qualité de vie au travail.....	50
Le travail en équipe et la pluridisciplinarité.....	50
Le soutien aux professionnels	51
VII.1. Locaux.....	52
VII.2. Véhicules.....	52
Equipements informatiques	53
VIII.1. La communication auprès des acteurs du territoire.....	53
VIII.2. Partenariats mobilisés dans le cadre de l'accompagnement des personnes.....	53
IX.1. Les axes de travail du projet d'établissement.....	56
IX.2. Les fiches projet	57
Conclusion.....	66
Annexe 1 : Repérage non exhaustif des besoins des jeunes accompagnés à partir de la nomenclature « besoins » SERAFIN.....	67
Annexe 2 : Repérage non exhaustif des prestations à partir de la nomenclature « besoins » SERAFIN	72
Annexe 3 : synthèse de l'audit RPS et plan d'action	78

Préambule : la démarche d'élaboration du projet d'établissement

1. Pourquoi un projet d'établissement ?

1.1. Le cadre législatif et réglementaire ; le lien avec les droits des usagers

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a défini les droits fondamentaux et spécifiques qui doivent être garantis aux usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et a institué des outils obligatoires (documents et dispositifs) destinés à garantir leur respect.

Parmi ces outils figure le projet d'établissement, dont le contenu minimal, les modalités de validation et la fréquence de révision ont été définis par l'article L. 311-8 du Code de l'action sociale et des familles.



Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation.

Article L. 311-8 du CASF

1.2. L'intérêt pour l'établissement et les professionnels en interne

Une recommandation de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) a complété en 2010 cet article en identifiant des « bonnes pratiques » pour l'élaboration, la rédaction et l'animation des projets. Cette recommandation insiste, au-delà de la nécessité de répondre aux contraintes posées par les textes, sur l'importance stratégique du projet d'établissement en tant que référence à la fois vis-à-vis des acteurs « extérieurs » (usagers, autorités, partenaires) et en interne. Le projet permet en effet :

- de « clarifier le positionnement institutionnel de la structure et d'indiquer les évolutions en termes de public et de missions » ;
- de « donner des repères aux professionnels dans l'exercice de leur activité et de conduire l'évolution des pratiques et de la structure dans son ensemble ».

Enfin, parallèlement au document proprement dit, la recommandation de l'ANESM met l'accent sur l'intérêt pour les équipes de la démarche de projet en elle-même et encourage les établissements et services à favoriser la participation des professionnels dans l'optique d'une meilleure mobilisation.

Cet enjeu apparaissait dès juillet 2008 dans la recommandation publiée sur la thématique de la bientraitance :



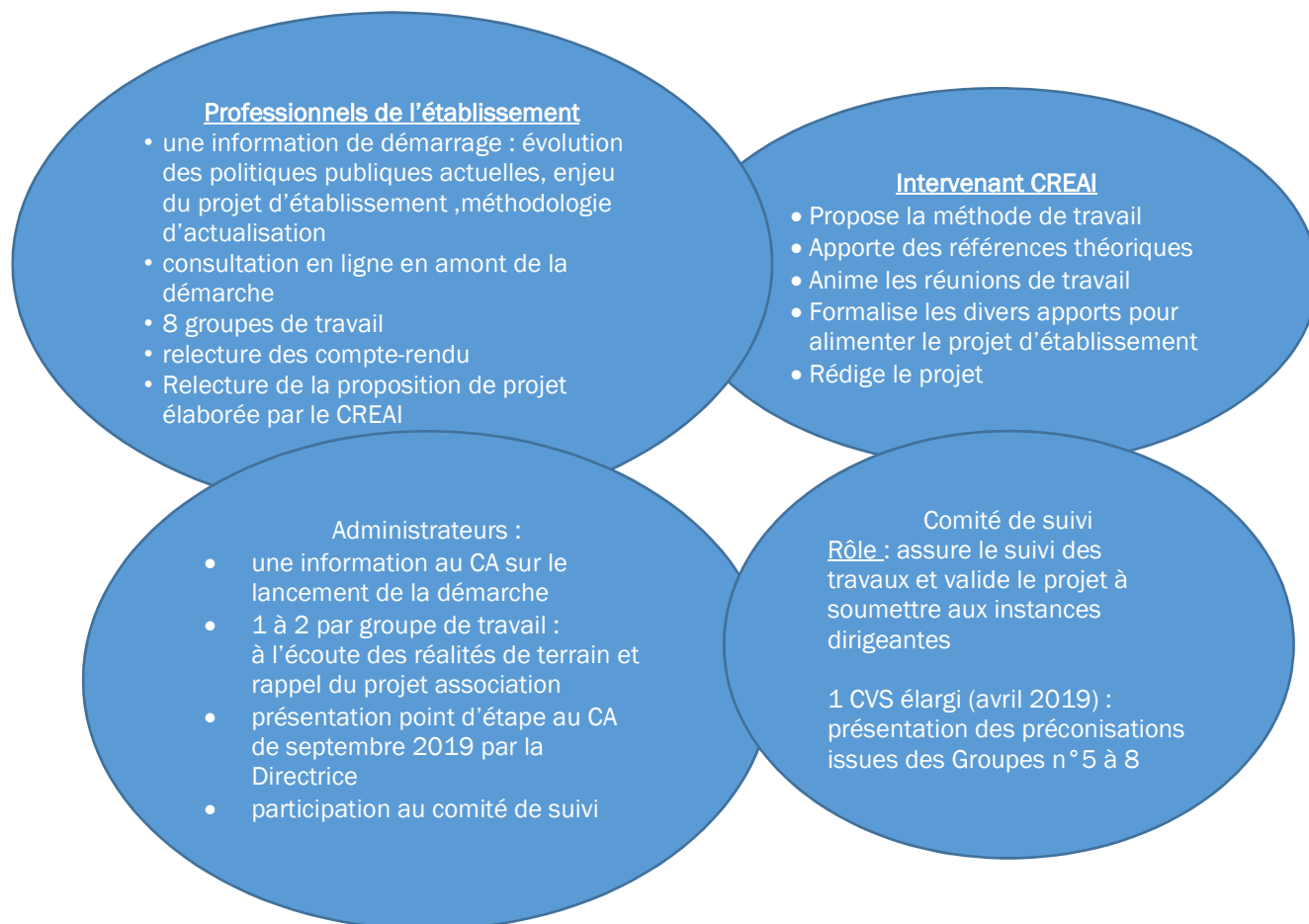
Il est recommandé que ce projet collectif soit construit avec le concours de tous les professionnels de l'établissement ou du service, pour qu'il soit fédérateur et mobilisateur et qu'ils puissent s'y reconnaître.

La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre, Anesm, juillet 2008 (extrai

2. Modalités d'élaboration et de validation

Afin de favoriser l'appropriation de son projet par l'équipe et conformément à la recommandation de bonnes pratiques citée précédemment, l'IES a souhaité mettre en place un processus de travail participatif. Pour appuyer cette démarche, la direction de l'IES a sollicité l'appui du CREAL de Bretagne.

Acteurs mobilisés dans la démarche d'actualisation du projet d'établissement :



La consultation des familles et des partenaires n'a pas été possible et reste un objectif.

Les documents et éléments supports retenus

- Le projet associatif 2012
- Le projet d'établissement 2013-2018
- Le rapport d'évaluation externe 2014
- Le rapport d'activité
- Les Recommandations de l'ANESM

Les étapes :

- Avril 2018 : réunion de lancement de la démarche d'actualisation du projet d'établissement avec l'ensemble des professionnels par Madame BOURRIGAUD, directrice
- Mai-juin 2018 : réunions de travail des 4 premiers groupes de travail
- Juillet 2018 : report de la réunion du comité de suivi de la démarche reportée, démission de Mme Bourrigaud, directrice de l'IES
- Septembre 2018 : mise en suspens de la démarche par Mme Laurent, nouvellement nommée directrice de l'IES avec réorientation de certains groupes de travail ; présentation des principaux enseignements issus des 4 premiers groupes de travail par la nouvelle directrice aux professionnels.
- Novembre 2018 – janvier 2019 : réunions de travail des 4 derniers groupes de travail, avec révision de certaines thématiques de groupe de travail à la demande de la directrice.
- Avril 2019 : présentation en comité de suivi (CVS élargi) des éléments issus des 4 derniers groupes de travail.
- Juillet 2019 : remise d'un premier écrit par le CREAL.
- Décembre 2019/Mars 2020 : relecture et contribution par les professionnels et la nouvelle équipe de direction (Mme Obonsawin, DG, Mme Vinçon directrice adjointe, Mmes Gasc et Le Baillif, cheffes de service).
- Novembre 2020 : finalisation du projet d'établissement

Les étapes de validation :

- Conseil d'administration
- Conseil de la Vie Sociale
- Conseil Economique et Social

3. Un outil de référence dynamique

Le projet d'établissement sera revisité chaque année, en lien avec la démarche d'amélioration continue de la qualité. Les nouvelles fiches projets pourront être intégrées. De même, des pratiques pourront être revues et intégrées au projet.

Au moment de l'écriture du projet d'établissement, un certain nombre de chantiers étaient lancés au sein de l'IES avec des pratiques en cours de remaniement. Ce projet d'établissement se veut un document de référence évolutif qui intègre au fur et à mesure les changements actés.

I. Présentation générale de l'IES

I.1. Les orientations des politiques publiques

- Cadre législatif et réglementaire

Cadre général

Les interventions de l'IES s'inscrivent dans le cadre des textes généraux relatifs au secteur médico-social :

- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Cadre spécifique au service

Dans le même temps, l'IES s'appuie sur les textes réglementaires concernant spécifiquement les IES, à savoir l'article D312-99 du CASF.

- Enjeux actuels et perspectives dans le secteur médico-social

Au niveau national

Les orientations de la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022

La Stratégie Nationale de Santé constitue le cadre de la politique de santé définie par le gouvernement pour la période 2018-2022. Fondée sur 4 axes, elle détermine onze domaines d'actions prioritaires déclinés en 43 objectifs d'amélioration de la santé et de la protection sociale contre les conséquences de la maladie, de l'accident et du handicap.

Elle vise la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, et en particulier l'amélioration de l'accès aux soins des personnes handicapées et âgées. Pour cela, elle prône une coopération accrue des secteurs sanitaire, social et médico-social et une plus grande transversalité des actions à mener.

Transformation de l'offre dans une logique de parcours et de prévention des ruptures et évolution des mécanismes d'orientation

Dans une société inclusive, c'est la réponse de la société tout entière (offre globale) qui doit concourir à offrir des réponses inclusives, ce qui suppose de développer **l'accessibilité universelle et la promotion de la citoyenneté** en facilitant le choix de vie des personnes concernées.

Le double enjeu **d'individualisation** et **d'inclusion** des orientations actuelles en faveur des personnes vivant des situations de handicap suppose de permettre à ces personnes d'évoluer dans un **parcours « à la carte » grâce à :**

✓ **Une offre médico-sociale :**

- **GRADUEE** (logique de subsidiarité¹ ; niveaux de spécialisation)
- **DIVERSIFIEE** (accueils à la carte, de jour, de nuit, temporaires, séquentiels, à temps partiel...)

¹ Les orientations actuelles, suite au rapport « Zéro sans solution » et à la mise en œuvre de la démarche « Réponse accompagnée pour tous », incitent les acteurs à mobiliser en première intention le droit commun (école, soins, habitat, emploi, vie sociale, loisirs, ...), à avoir recours à l'appui d'une ressource spécialisée si nécessaire ou à mettre en place le cas échéant, une prestation par les acteurs du secteur spécialisé (médico-social). Cette nouvelle logique amène à proposer des réponses modulaires et graduées.

- avec un fonctionnement **MODULAIRE** (personnalisation des accompagnements et continuité des parcours de vie) via la **généralisation du fonctionnement en dispositif intégré** (passage en dispositif avec une autorisation unique² rassemblant les modalités d'intervention de l'IES et du SSEFS) et le fonctionnement en **file active** (et non en places autorisées).
- ✓ Une **coopération renforcée** entre les acteurs (social, médico-social, sanitaire, droit commun)
- ✓ Une **prévention ou gestion des ruptures de parcours notamment** via une organisation des réponses aux situations complexes et d'urgence : il s'agit notamment de proposer des prestations aux personnes en liste d'attente comme l'a expérimenté le SSEFS via le dispositif « Dispositif d'intervention sur la situation de handicap » (DISH).

L'enjeu est de conduire progressivement une transformation des pratiques à l'œuvre dans le secteur, et ne plus d'emblée proposer un « package institutionnel » de prestations au sein d'un établissement ou service pour toute nouvelle admission mais de ne proposer que les prestations ne pouvant pas être proposées dans le droit commun ou choisies par la personne.

Ecole inclusive

La Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a posé les fondements de l'école inclusive en ces termes : « *Le service public reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans distinction.* »

La loi n° 2019-791 pour une « école de la confiance » du 28 juillet 2019 consacre la notion d'école inclusive. L'objectif est, dans le cadre d'un service public de l'école inclusive, d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves, dont les élèves en situation de handicap, de la maternelle au lycée et la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Cette loi annonce notamment la généralisation du déploiement des dispositifs intégrés (décret prévu en 2020).

Réforme de la tarification et nomenclature des besoins et des prestations

Le projet de réforme SERAFIN-PH³ vise à mettre en place une tarification fondée sur les besoins des personnes accompagnées et les prestations mises en œuvre (directement ou indirectement) pour y répondre. Elle s'inscrit dans le cadre de la transformation médico-sociale visant à favoriser des réponses modulaires (co-accompagnements), des parcours individualisés et des prestations plus inclusives.

Les deux nomenclatures (« besoins » et « prestations ») élaborées pour décrire, dans le cadre de ce projet de réforme, les besoins des personnes et les prestations délivrées, ne sont pas à ce jour entrées dans les pratiques des professionnels de l'IES. Ces nomenclatures, qui constituent « un langage commun » entre les acteurs, seront à intégrer dans leurs pratiques.

Schéma national handicaps rares

Dans le cadre du déploiement du schéma national d'organisation sociale et médicosociale pour les handicaps rares et de la mise en œuvre de son programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), l'Agence régionale de santé

² Autorisation unique en lien avec la réforme des autorisations (2017) qui permet à un établissement de proposer une diversité de modalités d'interventions², comme l'ont expérimenté les **dispositifs intégrés** ITEP

³ « Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées.

Bretagne (ARS) a structuré une offre spécialisée, au niveau régional, d'établissements et services de référence « handicaps rares » reconnus pour des compétences et expériences particulières dans ce domaine, combinant des fonctions de ressources et d'appui, dans les secteurs enfance et adulte, et à même d'offrir un appui à d'autres établissements et services médico-sociaux (ESMS) dans l'accueil de ce public. Ces établissements et services de référence « handicaps rares » devront, de plus et ponctuellement, participer à l'équipe mobile régionale « handicaps rares » qui peut intervenir quel que soit le lieu de vie de la personne concernée. Le référencement comme « structures de référence handicaps rares » de l'IES Paul Cézanne et du SSEFS, concernés par l'accompagnement de jeunes relevant de handicaps rares, est un axe de développement à travailler afin de consolider et renforcer l'expertise des équipes de Paul Cézanne.

Stratégie nationale autisme

L'IES Paul Cézanne accueille des jeunes avec autisme et TND sans avoir d'autorisation spécifique pour ces publics. L'enjeu pour l'IES est de consolider son expertise auprès de ce public, via des formations et des partenariats avec les ressources spécialisées et envisager la pertinence de faire reconnaître dans son autorisation l'accueil de ce public.

Au niveau régional : le PRS 2018

A partir d'un « bilan de l'offre de santé », en lien avec les orientations définies au niveau national et en concertation avec les acteurs du territoire, l'ARS Bretagne a élaboré un Schéma régional de santé en 21 axes, dont l'un vise à « apporter à chaque personne en situation de handicap une réponse adaptée ». Cet axe se décline en 5 chantiers dont xx qui concernent plus particulièrement l'IES :

- **Chantier 1 : Apporter une réponse accompagnée construite avec la personne et son entourage**
 - o Favoriser l'autonomie et la participation des personnes et de leurs représentants
 - o Renforcer le soutien aux aidants
 - o Contribuer au déploiement du dispositif permanent d'orientation
- **Chantier 3 : Faire évoluer l'offre médico-sociale de manière à répondre aux enjeux de modularité, de gradation et de qualité**
 - o Améliorer la répartition et l'organisation territoriale de l'offre à l'échelle d'un territoire de référence
 - o Améliorer le service et les prises en charge
 - o Développer l'offre modulaire
- **Chantier 4 : Garantir l'accès à un panier de soins et de services pour faciliter l'inclusion des personnes**
 - o Renforcer l'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de handicap
 - o Favoriser l'insertion professionnelle
 - o Développer une offre diversifiée de logements adaptés
 - o Favoriser l'accès aux activités qui permettent de construire du lien social

➔ L'association le Parc, à travers l'IES, porte la volonté de développer la participation des personnes à leur accompagnement, de soutenir les aidants et de soutenir et d'adapter son offre de services afin de mieux répondre aux besoins des personnes et de favoriser leur inclusion.

I.2. L'organisme gestionnaire : l'association Le Parc

1.2.1. Présentation générale de l'association Le Parc

L'Association Le Parc, association privée à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, mène une action d'intérêt général au bénéfice d'enfants et d'adultes en situation de handicap. Pendant 150 ans, la Congrégation de Rillé fondatrice puis l'Association de gestion Le Parc (1981) puis l'association Le Parc (1991), ont accueilli exclusivement des jeunes sourds. Aujourd'hui, l'Association est ouverte à un public diversifié qui a besoin de réponses souples adaptées et de proximité. Grâce à la mise en œuvre de multiples dispositifs, elle répond aux besoins d'un public de tous âges, souffrant de surdité mais aussi, plus largement, de troubles spécifiques du langage et de l'acquisition nécessitant des accompagnements spécifiques et des aides complémentaires.

Le projet de l'Association est porté par des administrateurs bénévoles et engagés. Ils représentent les parties prenantes principales de l'Association que sont : les usagers et leurs familles, la Congrégation, les partenaires publics locaux, la société civile.

L'association gère les établissements et services suivants :

- Secteur sanitaire :
 - L'hôpital de jour La Maison Bleue
- Secteur médico-social
 - CAMSP Farandole
 - SSEFS
 - IES
 - Résidence Robinson (Foyer de vie et Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour Adultes Sourds avec Handicaps Associés.

Le Conseil d'Administration définit la politique générale de l'association Le Parc.

- **Les valeurs de l'association le Parc**

Pour mener à bien ces projets, l'association le Parc et les professionnels qui y exercent partagent une éthique, des concepts et des valeurs partagées⁴ :

- L'ACCUEIL, la RECONNAISSANCE de chaque personne dans sa singularité
- Le RESPECT de la dignité de chacune et la valorisation de ses capacités
- L'ATTENTION à chaque enfant et adulte, son évolution selon les moments de sa vie
- La prise en compte de l'expression de sa VOLONTE
- La CONSIDERATION de son environnement familial et affectif
- L'ADAPTATION à toute situation dans le respect de ses valeurs
- L'OUVERTURE sur le monde et la créativité, au service du mieux-être des personnes

⁴ Projet associatif, 2012

I.3. L'Institut d'Education sensoriel, IES Paul Cézanne

- Quelques éléments d'histoire de l'IES

Jusqu'en 1974/1975, l'école de sourds de Fougères créée par la Congrégation de Fougères, CTOP, le Centre de Traitement de l'Ouïe et de la Parole (CTOP) créé en 1959, est reconnue comme étant une école « oraliste » pour des enfants sourds ayant une intelligence « normale ». En 1980, le CTOP est reconnu établissement scolaire, ce qui lui permet de signer des conventions avec les établissements scolaires « ordinaires » puis d'y développer, à partir des années 1988, l'intégration des jeunes avec handicaps associés. A partir de 1980, l'apprentissage du langage des signes reprend une place prépondérante à l'IES. En 1991, le CTOP devient l'Institut Paul Cézanne.

L'IES est un établissement médico-social, institut d'éducation sensorielle (IES), autorisé par l'Agence régionale de santé (ARS).

Evolution de l'autorisation

- ➔ 1989 : ouverture SEEDAHA (handicaps associés)
- ➔ 2004 : troubles sévères du langage
- ➔ 2011 : diminution de la capacité d'accueil à 120 places (au profit du S.S.E.F.S.)

- Autorisation

L'arrêté préfectoral du 6 juin 2011 précise que l'IES dispose de 120 places pour des jeunes âgés de 3 à 20 ans en situation de handicap auditif ou présentant des troubles sévères, persistants et durables du langage et des apprentissages, avec ou sans handicap(s) associé(s).

Ces 120 places se répartissent en :

- 60 places en internat
- Et 60 places en semi-internat

L'IES est enregistré dans le fichier FINESS sous la catégorie d'établissement « Institut pour déficients auditifs » (catégorie 195).

- Localisation et territoire d'intervention

L'IES est situé au cœur de la ville de Fougères (8 rue Anne Boivent), dans des locaux adjacents à ceux du siège de l'association, du CAMSP et de la Maison Bleue.

La ville de Fougères est malheureusement très mal desservie en matière de transport en commun, ce qui génère des déplacements.



La Bretagne compte 5 IES-DA : IES de l'EPSMS Ar Goued dans les Côtes d'Armor (4-20 ans), l'IES de l'AFDA dans le Finistère (3-12 ans), l'IES de Gabriel Deshayes à Auray (3-23 ans). Le département d'Ille-et-Vilaine compte 2 IES : IES le Parc et IES de Kerveiza à Rennes (25 places pour des enfants de 3 à 20 ans avec déficience auditives avec ou sans troubles associés et/ou des troubles sévères du langage).

De par son implantation sur Fougères, l'IES Paul Cézanne répond à des jeunes de l'ensemble du département, voir d'autres départements, ce qui induit :

- Des temps de transports importants pour les jeunes et leurs familles ;
- Un travail partenarial accru : de nombreux acteurs différents sur chaque territoire.

- Les orientations du CPOM

L'association a signé un premier CPOM « sanitaire » pour son hôpital de jour (2018). Un deuxième CPOM est en cours sur le périmètre des 4 autres établissements et service dont l'IES. Ce travail a commencé avec l'ARS et le Conseil Départemental (Foyer de vie) en 2018.

L'année 2020 devrait voir la signature du CPOM.

Le diagnostic révèle les forces et les points faibles de l'IES en matière d'adaptation des moyens aux réponses, de la qualité, des ressources humaines etc.

Le CPOM, en cours de finalisation à l'heure où ces lignes sont écrites comprend 11 fiches actions (cf. annexe). L'IES devrait être impacté par la fiche n° 4 qui prévoit l'évolution de l'IES et du SSEFS en un dispositif intégré prenant en compte les 3 dimensions : hébergement, accueil de jour/scolarité et PMO = prestation en milieu ordinaire.

Une fiche=action est consacrée à cette évolution.

1.5. Les évolutions depuis le précédent projet d'établissement et de l'évaluation externe

- Mise en place d'un pôle soins
- Diversification des modes d'hébergement via une offre graduée (Nouvel internat, inauguration en juin 2019)
- Mise en place d'une commission « situations complexes »
- Révision de la Démarche projet personnalisé
- Mise en place du DUERP
- Développement du réseau partenarial
- Révision des outils de la loi 2002-2 (livret d'accueil, contrat de séjour, recours à la personne qualifiée, CVS, enquête de satisfaction)
- Développement de l'inclusion et diversification des lieux de scolarisation (Ouverture d'une classe sur St Malo ; MFR et lycées, ...)
- Évolution des jeunes accompagnés (troubles du comportement, précarisation des familles)

II. Les publics accompagnés par l'IES et leur entourage

Le profil défini par l'article D312-99 du CASF ...

L'IES accompagne des enfants et adolescents handicapés qui bénéficient d'une orientation IES de la MDPH, en lien avec le profil et les besoins définis par l'article D312-98 du CASF.



Art. D. 312-98 -

Les dispositions du présent paragraphe sont applicables aux établissements et services qui accueillent et accompagnent des enfants ou des adolescents présentant une déficience auditive entraînant des troubles de la communication, conformément à leur plan personnalisé de compensation comprenant le projet personnalisé de scolarisation et prenant en compte le recours à des techniques spécialisées pour le suivi médical, l'apprentissage des moyens de communication, l'acquisition des connaissances scolaires, la formation professionnelle et l'accès à l'autonomie sociale.

Les critères d'admission

Les critères d'admission sont les suivants :

- Notification de la CDAPH pour une orientation en IES
- Profil en phase avec l'agrément de l'IES, à savoir être âgé de 3 à 20 ans et présentant, en déficience principale ou secondaire, une déficience auditive ou des troubles sévères, persistants et durables du langage et des apprentissages, avec ou sans handicap(s) associé(s).

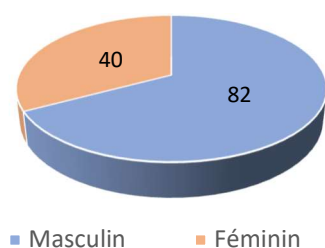
L'IES a nommé un référent GOS, interlocuteur privilégié de la MDPH.

Début 2019, certains enfants sont accueillis de manière séquentielle (temps partagé avec La Maison bleue ; SEES primaire/ hôpital de jour, ...).

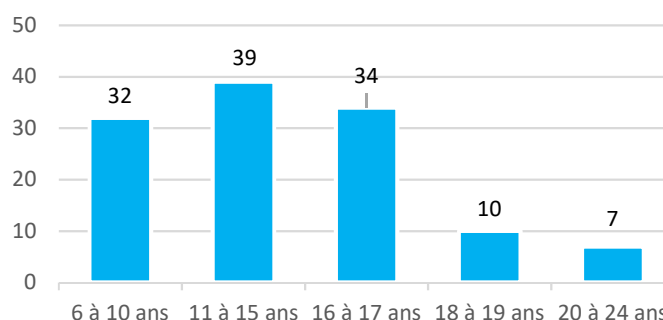
Quelques données chiffrées sur le profil des personnes accompagnées en 2018

L'agrément prévoit un accueil de 3 à 20 ans. Les jeunes accueillis sont âgés de 5 à 23 ans soit une moyenne de 15 ans. 2 jeunes accueillis sur 3 sont des garçons.

Répartition par sexe en 2018
(N = 122)



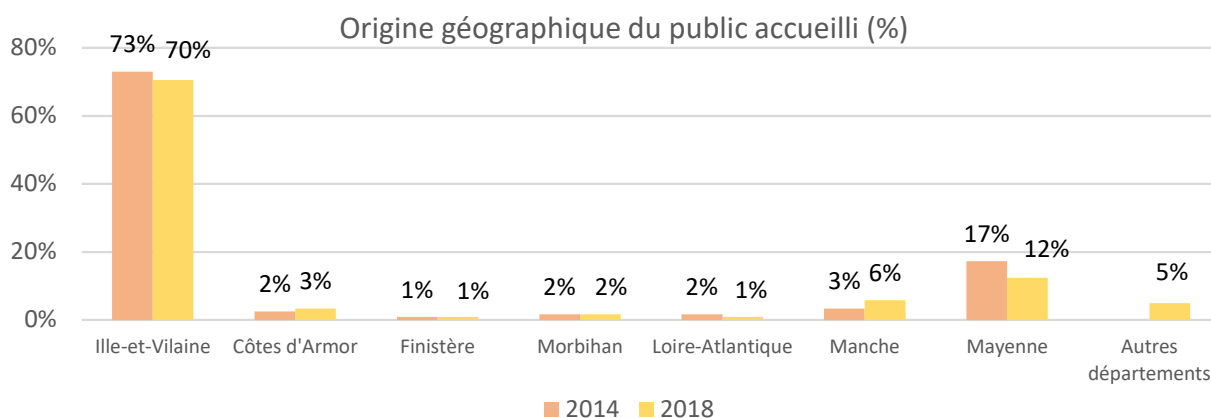
Répartition par âge en 2018 (N = 122)



Au 31/12/2018, 4 jeunes étaient présents au titre de l'amendement CRETON :

- 3 jeunes de 20 ans avec une notification d'orientation en ESAT dont 1 départ en septembre
- 1 jeune de 20 ans avec une notification d'orientation en foyer de vie et/ou en F.A.M.

En 2018, les jeunes résident surtout en Ile-et-Vilaine, Mayenne et Manche pour minimiser temps de transport et fatigabilité. Toutefois, certains jeunes sont plus éloignés (Paris, Orne ...), notamment en fonction des choix de professionnalisation (sections professionnelles proposées à l'IES).



Autres départements en 2018 :-Maine-et-Loire (1), Sarthe (2), Orne (1), Vendée (1) et Paris (1)

L'IES accueille des jeunes présentant des déficiences multiples et plus particulièrement, des jeunes ayant en déficience principale, des troubles psychiques (55 % en 2019), des déficiences du langage et de la parole (38 %) et des déficiences auditives (50 %). La part des jeunes avec déficience auditive en déficience principale a diminué au cours des dernières années, au profit d'une pluralité de profils (autismes ou autres TED ou troubles du comportement et de la communication).



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- Réaliser une étude de population pour clarifier les profils des jeunes accompagnés : déficiences principales, déficiences associées, mais également nature des besoins et prestations (nomenclature SERAFIN).
- Adapter nos outils concernant la caractérisation du public avec la codification des publics des tableaux de bord ANAP

➔ Public avec déficience auditive

C'est le public historique accueilli à l'IES. Il cohabite des jeunes sourds, appareillés, implantés ou non. Les déficiences auditives sont majoritairement profondes bilatérales ou sévères / moyennes et de manière plus marginale légères. L'accueil en établissement se justifie par la présence de difficultés associées, d'un mode de communication en LSF ou d'un besoin de formation spécifique. Certains jeunes sont implantés ce qui nécessite une rééducation à la parole différente et importante.

Les besoins des enfants implantés peuvent être décrits de la manière suivante :

- Avant l'entrée au CP (bien évidemment suivant l'âge de l'implantation), il faut développer :
 - La conscience phonologique
 - L'éducation auditive
 - Le canal visuel

- La communication avec langue orale ou LSF
 - La production de parole et la contrôle audio-phonatoire
- En parallèle, il est nécessaire de proposer un accompagnement autour de :
- La restauration de l'estime de soi
 - L'amélioration de la compréhension et de l'expression du langage oral et écrit
 - L'apprentissage de la méthodologie de travail comme un moyen de compensation
 - Le développement du langage oral
Le repérage de la phonologie

➔ **Publics avec troubles sévères, persistants et durables du langage et des apprentissages ou troubles DYS**

De la même façon, les jeunes TSA ont des troubles sévères du langage oral et/ou écrit et des apprentissages, souvent nommés : Dysphasie, Dyslexie.

Ce sont des troubles structurels, spécifiques et durables du langage qui ne sont pas la conséquence d'un trouble sensoriel (surdit ), intellectuel (d ficit global), psychoaffectif.

On parle de trouble structurel car ils rel vent de l'inn e ; de troubles sp cifiques car ils ne sont pas la conséquence d'un d ficit autre ; et de troubles durables car ce sont des troubles   vie, qu'il n'est pas possible de gu rir. Il est n cessaire de mettre en place des moyens de compensation pour contourner au mieux les difficult s en s'appuyant sur les comp tences pr serv es. C'est ce travail qui est men  dans les diff rents sites de scolarisation.

Les troubles du langage oral (difficult    s'exprimer : organisation d viante de la syntaxe, manque de mots, p riphrases...) s'accompagnent presque syst matiquement de troubles du langage  crit (difficult    d coder qui entraînent des difficult s   raisonner, difficult  en orthographe, difficult  en organisation des id es, lenteur de traitement...)

A cela s'ajoutent souvent des troubles des activit s num riques (dyscalculies), des troubles praxiques, Visio-spatiaux, des troubles de l'attention et des troubles de la m moire.

Les enseignants sp cialis s sont form s et se forment de mani re continue aux diff rents outils informatiques afin de permettre aux enfants « entendant » pr sentant des troubles s v res et sp cifiques du langage et des apprentissages de compenser leurs difficult s et ainsi acc der aux apprentissages scolaires de leur classe d' ge. (Cf. Chapitre VII.1).

Toutes ces difficult s, plus ou moins pr sentes selon les jeunes, entraînent une souffrance psychologique et une faible estime de soi.

La d ficience principale s'accompagne pour nombre d'entre eux de d ficiences associ es.

Au-del  du trouble primaire rep r  (d ficiences auditives ou TSA), nous sommes confront s   des jeunes pr sentant des troubles secondaires associ s tel que :

➔ **Troubles psychiques**

Ces troubles psychiques sont divers : « *troubles de l'humeur, psychose, troubles du comportement, ...* » et entravent la scolarisation en milieu ordinaire. Le d calage avec les attendus scolaires n cessite un accompagnement m dico-social que peut proposer l'IES.

➔ **Autismes et troubles envahissant du d veloppement (TED)**

Les jeunes avec autisme/troubles envahissant du d veloppement (TED) accueillis   l'IES ont  t  diagnostiqu s par le CAMSP, le CRA, la Maison Bleue ... ils sont accueillis   l'IES pour son expertise particuli re en LSF, en LPC, afin de faciliter l'entr e en communication.

➔ **Handicapes rares**

Certaines combinaisons de troubles relèvent de la famille des handicaps rares. Sont atteintes d'un handicap rare les personnes présentant des déficiences relevant d'une des catégories suivantes :

- **L'association d'une déficience auditive grave et d'une déficience visuelle grave ;**
- L'association d'une déficience visuelle grave et d'une ou plusieurs autres déficiences ;
- **L'association d'une déficience auditive grave et d'une ou plusieurs autres déficiences ;**
- **Une dysphasie grave associée ou non à une autre déficience ;**
- L'association d'une ou plusieurs déficiences graves et d'une affection chronique, grave ou évolutive, telle une affection mitochondriale, une affection du métabolisme, une affection évolutive du système nerveux ou une épilepsie sévère

L'IES s'est rapproché de l'Equipe relais handicap rare (ERHR) et se mobilise sur les formations, en lien avec l'accueil de jeunes présentant des handicaps rares.

En 2019, l'IES PAUL CEZANNE a accompagné 22 jeunes présentant un handicap rare.

Est défini comme handicap rare :

- 1° *l'association d'une déficience auditive grave et d'une déficience visuelle grave ;*
- 2° *l'association d'une déficience visuelle grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves ;*
- 3° *l'association d'une déficience auditive grave et d'une ou plusieurs autres déficiences graves ;*
- 4° *une dysphasie grave associée ou non à une autre déficience ;*
- 5° *l'association d'une ou plusieurs déficiences graves et d'une affection chronique, grave ou évolutive, telle que :*
 - a) *une affection mitochondriale ;*
 - b) *une affection du métabolisme ;*
 - c) *une affection évolutive du système nerveux ;*
 - d) *une épilepsie sévère.*⁵

Ces troubles secondaires ne sont pas des critères premiers d'admission au sein de l'IES.

Ces dernières années, l'IES accueille davantage de jeunes avec problématique primaires et secondaires et bien souvent couplés avec des situations sociales complexes. Ce changement de public doit nous amener à modifier nos pratiques professionnelles. L'IES doit continuellement faire le lien entre le pédagogiques, l'éducatif et le thérapeutique. Que ce soit au sein même de l'IES ou avec les partenaires extérieurs qu'ils soient sur le territoire Fougerais ou sur le territoire d'habitation du jeune.

Diversité des besoins des publics accueillis à l'IES

Les publics accompagnés par l'IES révèlent une pluralité de besoins. Ces derniers peuvent être décrits à partir de la nomenclature « besoins » SERAFIN⁶. La grande majorité des besoins ainsi répertoriés concernent les jeunes de l'IES. Certains besoins sont présents majoritairement (ex : besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives ... ; Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui), d'autres sont marginaux (ex : besoins relatifs à la peau dans le cas du syndrome de KID). Enfin, d'autres besoins nécessitent d'être davantage investigués (ex : fonctions sensorielles).

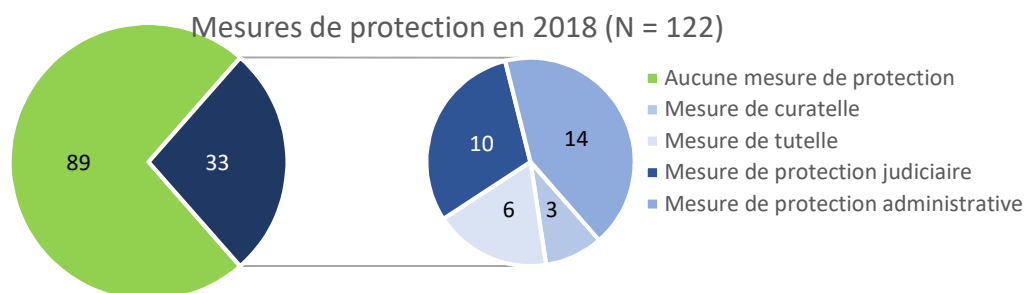
Un premier repérage des besoins à partir de cette nomenclature a été esquissé en séance de travail et nécessiterait d'être approfondi (cf. annexe 1).

Les jeunes sous mesure de protection

⁵ Décret n°2005-1135 du 7 septembre 2005 – art. 1 JORF 10 septembre 2005 – Article D312-194

⁶ La nomenclature SERAFIN propose un langage commun à tous les acteurs, référencé à partir de la CIF.

Fin 2018, 33 jeunes étaient sous mesure de protection



Source : tableau de bord ANAP (campagne 2019)

En 2018, le service social est intervenu auprès de 74 jeunes (augmentation de 13 jeunes par rapport à 2017) :

- SEES : 26 sur 45 jeunes présents
- Section professionnelle / SAVA : 17 sur 33
- SEEHA : 31 sur 44

Les demandes, au nombre de 196 en 2018 (soit une augmentation de 42 demandes par rapport à 2017) émanaient de :

- L'ASS : 30
- La direction : 7
- Chefs de services : 22
- Équipes : 37
- Familles ou jeunes : 46
- Partenaires : 26

Les comportements-problèmes (ou comportement-défi)

Les jeunes de l'IES peuvent manifester des « comportements-problèmes », à savoir des « comportements d'une **intensité, fréquence ou durée** telle que la sécurité physique de la personne ou d'autrui est probablement mise sérieusement en danger, ou comme des comportements susceptibles de limiter ou d'empêcher l'accès et l'utilisation des services ordinaires de la cité »⁷.

Ils se définissent ainsi par :

- Leurs manifestations et caractéristiques⁸ (automutilation, Hétéro agressivité, Conduites d'autostimulation faisant obstacle – stéréotypies verbales et motrices excessives, Destruction de l'environnement matériel, Conduites sociales inadaptées, Troubles alimentaires)
- Le comportement lui-même: son intensité, sa fréquence ou sa durée
- Ses répercussions et ses conséquences (sociales, vie quotidienne, sur les proches)

Le « comportement-problème » est considéré comme un problème grave quand les actes posés par la personne sont particulièrement sévères, intenses, persistants et répétés et que, soit :

- Ils interfèrent avec les apprentissages qu'elle cherche à mettre en œuvre ou les rend impossible ;
- Et/ou, ils compromettent l'intégrité, la sécurité de la personne et de son entourage (personne accueillie, famille, professionnels, proches, aidants) ;
- Et/ou, ils nécessitent une surveillance continue.

⁷ Emerson, définition reprise dans les Recommandations de l'ANESM relatives aux comportements-problèmes

⁸ Manifestations et caractéristiques des comportements-problèmes : automutilation, hétéro agressivité, conduites d'autostimulation faisant obstacle – stéréotypies verbales et motrices excessives, destruction de l'environnement matériel, conduites sociales inadaptées, troubles alimentaires.

Les professionnels de l'IES ne sont pas suffisamment formés au repérage, à l'analyse et au traitement des comportements-problèmes.



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- Définir un fonctionnement et une organisation liées à la prévention et à l'accompagnement de personnes confrontées aux « comportements-problèmes » (outils ; formation ; coordination nécessaire ; organisation de la transmission et du partage d'information ; etc.).
- Définir et formaliser les procédures nécessaires à l'accompagnement des situations de « comportements-problèmes » (procédures d'accueil et de sortie ; de gestion de situation des « comportements-problèmes » ; de gestion des situations de mise en danger ; etc.).
- Mettre en place des outils de repérage, d'évaluation des « comportements-problèmes » et définir leurs modalités d'utilisation.
- Organiser le suivi du plan de prévention des « comportements-problèmes » et évaluer régulièrement les effets des actions menées sur les risques identifiés

Les besoins des aidants familiaux

Le terme « aidant » a vu une évolution dans le cadre juridique. L'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique a introduit le principe « d'aidant naturel ». Le rôle de ce dernier est circonscrit au niveau familial par la loi du 11 février 2005. La notion « d'aidant naturel » évolue vers celle de « proche aidant » avec la loi ASV.

L'IES s'appuie sur le terme « d'aidants familiaux » en lien avec le public accueilli. L'accompagnement proposé aux jeunes s'appuie, dans une dynamique de respect, sur le binôme aidant-aidé. Pour cela, nous nous attachons à prendre en compte le parcours, le rythme, les besoins, la singularité de chaque situation des aidants familiaux. C'est en cela que la relation de confiance entre l'IES et les aidants pourra se construire. Le projet de l'enfant ou de l'adolescent trouvera son caractère personnalisé en s'appuyant notamment sur les savoirs expérientiels dans la situation du handicap de l'aidant familial. Par conséquent, il est nécessaire que chaque professionnel puisse entrevoir chez les personnes aidants une complémentarité des savoirs.

Nos équipes repèrent les besoins des aidants familiaux qui peuvent être pluriels :

- Soutien psychologique, écoute
- Apprentissage de la LSF et des différents moyens de compensation proposés à leur enfant
- Demande de conseils
- Besoin de répit, de relais : l'IES doit entamer une réflexion autour des dispositifs de soutien et de répit permettant ainsi d'agir sur les situations d'épuisement des familles.

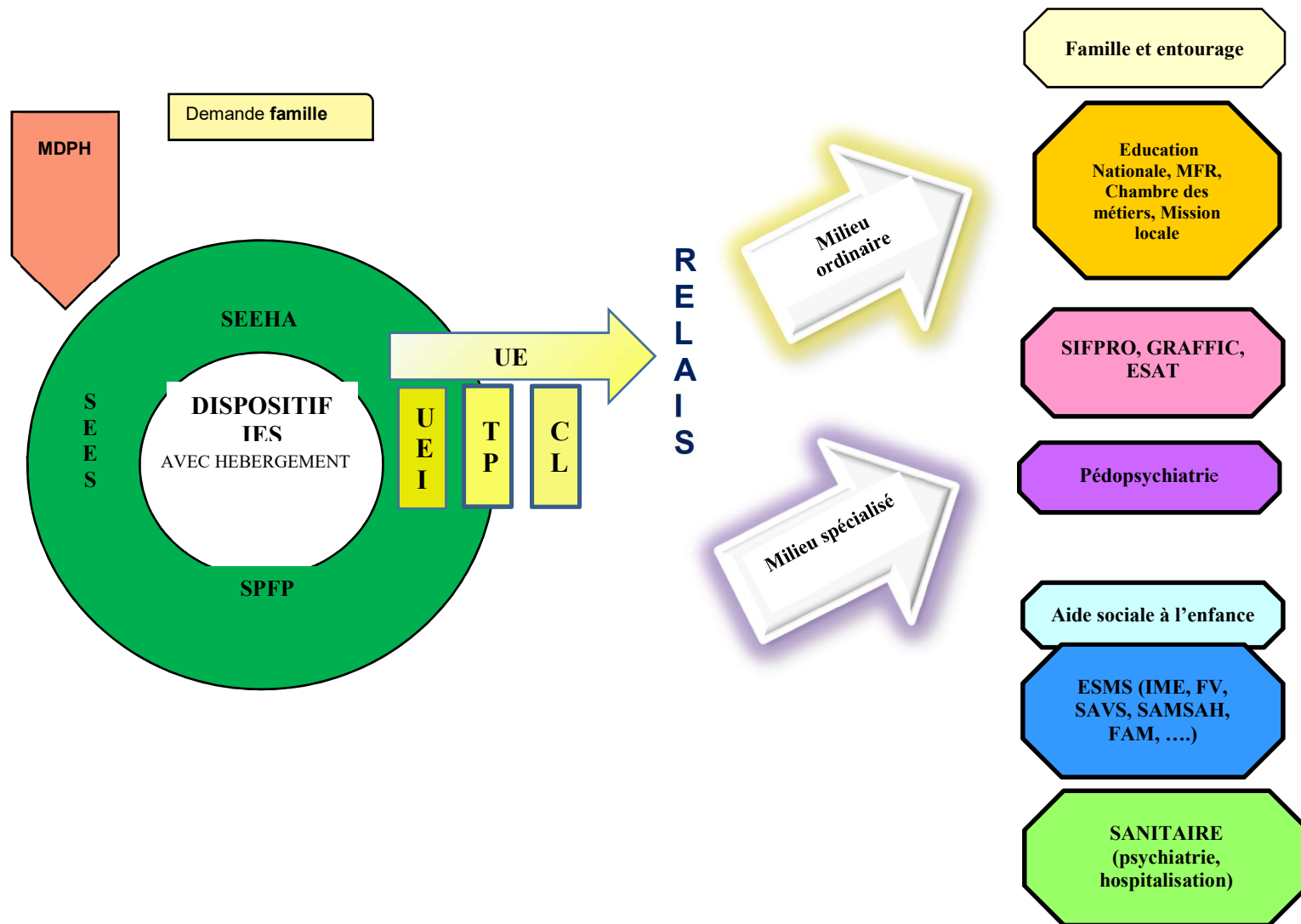


Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) : Développer des actions de soutien des aidants familiaux et inscrire dans les projets personnalisés, un volet « aidant ». Faire le lien avec le nombre d'ouverture de l'IES.

Les dynamiques de parcours des jeunes accompagnés par l'IES

Les dynamiques de parcours sont représentées par le schéma ci-après.

Parcours dispositif IES PAUL CEZANNE



Mouvement des effectifs en 2018

A la rentrée de septembre 2018, l'IES a accueilli 13 nouveaux enfants (dont 2 SEEHA, 1 à Gandhi, 8 en primaire et 2 au collège Ste Marie)

En 2018, l'IES a connu 11 départs :

- 8 départs en juillet 2018 :
 - 2 jeunes ont obtenu le CAP cuisine + orientation vie active
 - 1 jeune orienté vers le SSEFS
 - 1 jeune orienté vers les compagnons du devoir
 - 1 jeune orienté en CAP sur un lycée professionnel à Rennes
 - 1 jeune orienté vers un CFA
 - 2 jeunes pour retour en famille (choix jeune majeur)

- 3 départs au 31/12 :
 - 1 jeune orientation vie active sans obtention du CAP (choix familial)
 - 2 jeunes vers un ESAT

Des difficultés de parcours sont repérées : Fin décembre 2018, 4 jeunes étaient maintenus au-delà de 20 ans à l'IES (« Creton ») : 3 étaient en attente de place en ESAT et 1 en attente de place en foyer de vie.

III. Principes d'intervention

Les principes d'intervention guident les pratiques professionnelles. Identifier ces principes et valeurs et clarifier le sens des « mots utilisés » contribue à mieux comprendre les « manières de travailler » des uns et des autres et tendre à davantage de cohérence.

III.1. Valeurs

Au-delà des valeurs définies par l'association, l'équipe de l'IES s'accorde sur les valeurs et principes d'intervention suivants :

L'approche écosystémique du handicap

L'IES souhaite promouvoir l'approche écosystémique du handicap qui considère la personne sous l'angle de sa situation de handicap, à un moment donné. Constitue un handicap⁹, au sens de la loi 2005-102, « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »

Prendre en compte la personne en situation de handicap, c'est **prendre en considération les interactions des facteurs personnels de cette personne avec ses différents environnements (familial, école, vie sociale, ...)** : comment ces environnements sont facilitateurs ou au contraire obstacles à la réalisation des activités et à la participation sociale et à l'exercice des rôles sociaux ? comment l'établissement médico-social contribue à lever les obstacles et facilite la participation sociale des jeunes accueillis ? Comment prend-t-on en compte ce qui pose problème (ou pas) au jeune dans ces différentes situations, différents environnements ?

⁹ Définition issue de la loi 2005-102, en référence à la CIF, classification internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé

Travailler sur la situation de handicap permet également de ne pas se focaliser sur le statut de handicap mais sur la place du jeune au sein de la cité, **sa participation sociale** dans divers environnements. L'enjeu de l'accompagnement médico-social est de replacer le jeune dans la cité avec sa place de citoyen (participation sociale, vivre ensemble, rôles sociaux, épanouissement, développement personnel, qualité de vie ...).



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) : s'approprier le modèle écosystémique du handicap et la notion de « personne en situation de handicap » et ses impacts sur les pratiques professionnelles et sur l'organisation institutionnelle.

Inclusion, participation sociale, ouverture sur l'extérieur, révélation des potentiels et valorisation des compétences

Les interventions de l'IES sont guidées par **l'approche sociale du handicap** qui vise à favoriser la **participation sociale et l'exercice de citoyenneté des jeunes accompagnés**.

L'IES contribue à soutenir l'inclusion des jeunes qu'il accompagne notamment dans le cadre scolaire mais également via le vecteur culturel (exemple : participation à « Sourds métrage Nancy » et atelier dans la salle de spectacle).

L'IES soutient également l'insertion professionnelle des jeunes qu'il accompagne, en sensibilisant les partenaires aux spécificités des situations de handicap et aux adaptations ou compensations possibles (exemple : actions d'information sur les moyens de communication auprès d'ESAT, n'ayant aucun professionnel pratiquant la LSF, réservés sur l'admission de jeunes sourds).

Le partenariat avec Posabitat permet également une ouverture sur l'extérieur, via des chambres externalisées, des appartements collectifs. Ces supports permettent des mises en situation permettant aux jeunes d'expérimenter, de prendre confiance en eux et de s'exercer à l'autonomie.

Des démarches de valorisation des compétences sont à l'œuvre également via le sport. Ainsi, le partenariat avec l'association La rencontre (manifestations sportives) contribue également à cette ouverture sur l'environnement et l'inscription des jeunes dans la cité.

Le recours aux ressources du droit commun (scolarité, logement, loisirs, ...) permet des expériences, des mises en situation pour valoriser les potentiels des jeunes, s'émanciper. Ces mises en situation sont progressives (exemple : apprentissage pour prendre le bus seul), avec des évaluations des étapes pour limiter les risques ...

Pour construire les parcours de ces jeunes, l'IES développe des partenariats (cf. chapitre VIII), des relais vers les services sociaux et vers les structures adaptées pour trouver des réponses pour le bien-être et l'épanouissement des jeunes.



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- Développer les partenariats existants au service des parcours des jeunes ; développer des passerelles entre les différentes ressources du territoire. Pour cela, repérer l'ensemble des ressources mobilisables autour de la communauté d'enfants (Exemples : spectacles partagés, sports partagés, ...) pour envisager des mutualisations d'évènements, d'actions à destination des jeunes, permettant une plus grande ouverture aux autres.

L'autodétermination, l'empowerment et le pouvoir d'agir

L'autodétermination désigne¹⁰ un ensemble d'habiletés et d'attitudes requises pour agir comme un agent causal de sa propre vie, pour faire des choix et prendre des décisions en regard de sa qualité de vie, libre de toute influence externe excessive ou d'interférence. L'agent causal est celui qui induit et contrôle les événements qui se produisent dans sa vie.

« Être autodéterminé, c'est agir comme le principal acteur de sa vie, dans les dimensions qui comptent pour soi, sans influence externe excessive. Cela implique d'avoir la possibilité :

- *De multiplier les expériences pour connaître ses envies*
- *De s'exprimer et de s'affirmer dans ses choix*
- *D'apprendre à évaluer les conséquences de ses décisions et à les assumer*
- *D'oser prendre des risques pour apprendre de ses erreurs »*

L'enjeu est de **partir de ce que nous dit la personne, ses attentes, aspirations, besoins.**

L'accompagnement des professionnels vise à **promouvoir l'auto-détermination** des jeunes, leur capacité à faire des choix, à prendre des décisions. Il s'agit d'amener les jeunes à faire des choix pour eux, dans leur singularité, sans les influencer, sans induire, sans anticiper pour eux, de développer leur pouvoir d'agir (empowerment) et ne pas se positionner en tant que professionnel dans le tout savoir.

« Principe de réalité et principe de l'assertivité qui conduisent à une réelle mise en projet du jeune. Partir de sa réalité, de ses projets et le confronter à une réalité pour le mobiliser, lui permettre de se penser, de se réfléchir, de se tromper et de s'inscrire dans une vie et un territoire »¹¹

Les publics de plus en plus hétérogènes au sein de l'IES sont amenés à vivre ensemble même s'ils ont chacun leur trajectoire singulière. *« La vie s'est se confronter aux autres, les collectifs de l'établissement sont des moyens d'intégration de ces différences. L'intégration est plus favorisée si on contribue à cette cohabitation ».*¹² La cohabitation de publics hétérogènes permet de travailler sur la reconnaissance et l'acceptation de la différence, sur le vivre ensemble et favoriser ainsi l'inclusion.

L'IES laisse le jeune et sa famille dans le choix de sa communication : La position de l'établissement est de s'adapter au maximum au projet de communication du jeune et de sa famille. Toutes les actions menées ont un lien avec le développement de la langue française écrite mais également du français oral avec ou sans LPC ou de la LSF. Tout ceci pour que le jeune soit acteur de son projet.

¹⁰ Wehmeyer, 1992

¹¹ Verbatim d'un professionnel lors d'un groupe de travail projet d'établissement

¹² Verbatim d'un professionnel lors d'un groupe de travail projet d'établissement

L'inscription de l'IES dans la démarche de Reconnaissance des acquis de l'expérience (RAE) portée par Différent et compétent de l'ARESAT pourrait constituer une opportunité pour diverses situations de jeunes via le livret de compétences :

- Les jeunes avec orientation ESAT,
- Les jeunes sans accès aux diplômes mais ayant des compétences (exemple : travail au SAVA sur des stages avec le livret de compétences)

Un travail sur le livret de compétences est en cours d'actualisation en lien avec les référentiels métiers et les habilités sociales (dès 14 ans mise en œuvre d'un passe compétences projet en 2020).

Des jeunes s'interrogent sur la nécessité d'être accompagné par l'IES (« Pourquoi dois-je venir ici ? ») et ne se reconnaissent pas comme « handicapé » (« je ne suis pas sourd alors pourquoi je viens à l'IES ? »). Ils s'interrogent sur la diversité des situations en classe.



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- **Réinterroger les modalités des réunions** Projet personnalisé pour les jeunes manifestant le besoin d'aide pour signer
- **Réfléchir à des modalités de communication pour permettre une participation effective des parents ne maîtrisant pas la langue française.**
- **Rendre accessibles tous les documents élaborés par l'établissement : envisager des formations aux FALC ou mobiliser des compétences extérieures pour ce travail d'adaptation des documents.**
- Mettre en place un espace numérique partagé entre professionnels et ouverts aux jeunes et aux familles pour partager et mutualiser les outils ou documents
- Soutenir l'accessibilité des documents remis aux jeunes et à leurs parents
- Formaliser davantage les références, positionnement des équipes
- Lorsque le jeune devient majeur, engager une réflexion avec le jeune sur son choix de partage d'information avec ses parents.

↳ Reconnaissance de l'expertise d'usage, de l'expertise profane et développement de la pair-aidance

L'implication de l'utilisateur et de sa famille fait partie des valeurs de l'association Le Parc. La relation individuelle d'un professionnel avec les parents nécessite une **relation de confiance** qui suppose des temps de rencontre avec les parents. Les professionnels interpellent les parents lorsqu'ils ont besoin d'un éclairage sur la situation d'un jeune.

Au regard de difficultés de parents dans leur rapport à l'écrit ou à la compréhension, d'autres modalités sont proposées pour le recueil de leurs attentes.

Des actions de **pair-aidance** sont à l'œuvre au sein de l'IES et sont à valoriser. Ainsi, des jeunes sachant signer (par exemple des jeunes avec TSA) se proposent à d'autres jeunes pour signer lors d'échanges. Des élèves sourds demandent à être en internat pour s'immerger davantage. L'IES encourage le témoignage entre pairs.



Pistes d'amélioration :

- Améliorer l'accueil, la rencontre avec les familles et permettre de créer la relation de confiance entre familles et professionnels. Associer davantage les parents à la co-construction du projet personnalisé d'accompagnement.
- Clarifier la notion de « référence » au sein de l'IES
- Développer des actions à destination des familles afin de favoriser le sentiment d'appartenance à l'institution.
- Mettre en relation des jeunes adultes ayant eu un parcours au sein de l'IES avec les jeunes actuellement accompagnés pour permettre des retours d'expérience et permettre aux plus jeunes de se projeter.
- Identifier les actions de l'AFUSALP, l'Association des Familles d'Usagers de l'Association La Parc, et envisager des actions communes avec les professionnels de l'IES».

Le triptyque : éducatif, pédagogique et soins

L'IES, établissement médico-social repose sur une **équipe pluridisciplinaire** avec des compétences pédagogiques, thérapeutiques et éducatives, et a pour visée de renforcer la participation sociale des jeunes qu'il accompagne, en lien avec la définition du handicap (loi 2005-102).

Accompagner les jeunes orientés en IES suppose un accompagnement fondé sur une approche interdisciplinaire. L'institut Paul Cézanne s'oriente vers un fonctionnement en dispositif et porte déjà le métissage des pratiques, développe un maillage des modalités d'accompagnement afin de faciliter la construction et l'évolution des parcours individualisés et personnalisés.

Ce triptyque « éducatif, pédagogique et thérapeutique », la notion de « soin » étant transversale, prend forme à travers les modalités, outils pluriels, proposés pour la formalisation et l'effectivité du projet du jeune.

Les interventions (pédagogique, thérapeutique et éducative) répondent à des objectifs spécifiques ou communs et mettent en œuvre des modalités d'intervention qui lui sont propres (méthodologies, outils, ...). De plus, la pluridisciplinarité permet des actions conjointes entre registre d'intervention (pédagogique-éducatif ; éducatif-thérapeutique ; pédagogique- thérapeutique) qui permettent de répondre à certaines problématiques (ex : vie affective et sexuelle, harcèlement, ...) ou encore de valorisation des jeunes (ex : projet spectacle de l'IES).

Ce qui reste essentiel est l'idée de croisement, point de rencontre permettant ainsi la coopération entre les équipes, les métiers, les identités professionnelles qui forment le terreau essentiel à l'évolution des projets de vie des jeunes accompagnés.

L'interconnaissance des équipes qui composent l'IES doit permettre de faciliter le parcours du jeune. Ce modèle d'accompagnement est la prémisse d'une organisation en dispositif : un fonctionnement interne basé sur de l'interdisciplinarité voir de la transdisciplinarité, levier sur lequel s'appuyer pour tendre vers un maillage interinstitutionnel et une pensée inclusive.

Références théoriques des professionnels

Si l'établissement était à l'origine une école « oraliste », l'IES défend aujourd'hui la pluralité des approches et la liberté de choix du mode de communication. Il cherche à offrir tout le panel possible (Makaton, PECCS, LSF, LPC, ...).



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- Identifier la palette des modes de communication (Makaton, PECCS, LSF, LPC, ...) à offrir aux jeunes de l'IES en fonction des publics et former les professionnels à l'utilisation de ces méthodes
- Identifier dans les projets personnalisés le mode de communication choisi afin de développer l'appropriation de ce mode de communication par ce jeune et par son entourage

Aujourd'hui, l'IES ne se définit pas par une approche théorique unique ou dogmatique. Les professionnels de par leurs formations, expériences, appétences s'appuient sur des références théoriques et variées, cherchant à chaque fois à personnaliser leur action. En ce sens, on peut parler d'approche intégrative.

L'IES souhaite accompagner les jeunes en partant de leurs potentialités, de leur pouvoir d'agir. Il est nécessaire afin de soutenir le jeune dans son projet de vie d'insuffler une dynamique positive, constructive. Pour ce faire, l'IES PAUL CEZANNE souhaite s'inscrire fin 2020/début 2021 dans la démarche « Différents et compétents » :

- Développer la reconnaissance des compétences
- Placer le jeune au centre

Laïcité

L'IES Paul Cézanne trouve son origine dans l'action des Sœurs de la Communauté de Rillé. Les religieuses ont été présentes depuis toujours et jusqu'en 2018 au sein de l'établissement en assurant notamment des fonctions d'enseignantes.

Aujourd'hui, la congrégation est présente au sein du Conseil d'Administration et au bureau de l'Association.

Toutefois, si l'Association est profondément marquée par son histoire congréganiste, elle se positionne comme une association laïque, c'est-à-dire respectueuse de la liberté religieuse et la liberté de conscience de chacun, bénévoles, usagers ou salariés, en lien avec la Charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Confidentialité des informations, protection des données personnelles, partage d'information

Les professionnels sont amenés à partager beaucoup d'informations relatives au jeune et à sa famille.



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- **Formaliser** les pratiques relatives à la protection des données personnelles (devoir de discrétion professionnelle, conformité au Règlement Général de Protection des Données Personnelles, RGPD) et au partage d'information (cf. Loi santé, 2016¹) et les expliciter à l'ensemble des professionnels.
- **Recueillir l'accord des parents sur le partage d'information.**
- **Engager une démarche de sécurisation des données personnes :** Formaliser les pratiques relatives au partage d'information, tant à l'interne, qu'en partenariat avec les ressources extérieures. Formaliser la politique de protection des données personnelles de l'établissement (conformité RGPD). Mettre en place le dossier informatisé de l'utilisateur.
- **Informers les parents de leur droit d'accès aux données qui concernent leur enfant. Lorsque le jeune devient majeur, engager une réflexion avec le jeune sur son choix de partage d'information avec ses parents.**

Innovation, aller de l'avant

L'IES est un « *un établissement qui cherche à se redynamiser en multipliant les projets* » ; c'est un « *établissement qui va de l'avant* ». ¹³

Depuis sa création, l'établissement a été porteur de volonté d'innovation notamment dans les techniques d'appareillages des enfants sourds. Par exemple, dans les années 90, l'IES a été accompagné par le CNET de Lannion pour développer un laboratoire de langues adapté à la surdité. Aujourd'hui, nous souhaitons renouer avec l'innovation en explorant notamment les nouvelles technologies de l'informatique et du numérique pour développer ou adapter des outils de compensation pour les enfants sourds, souffrant de troubles sévères du langage ou encore de TSA (cf. Chapitre VII).



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) : Inscrire l'IES dans les transformations de l'offre médico-sociale en cours et ainsi contribuer au développement de la participation sociale des jeunes et de leur inclusion.

¹³ Verbatims de professionnels de l'IES dans le cadre des travaux projet d'établissement

III.2. Mise en œuvre des droits des personnes accompagnées

• Les droits des personnes accompagnées

La loi du 2 janvier 2002 rappelle les droits des usagers suivants :

Les droits fondamentaux de tout citoyen s'appliquent à l'utilisateur d'un ESMS (loi 2002-2) : <i>« L'exercice des droits et libertés individuelles est garanti à toute personne prise en charge...; lui est assuré le respect de :</i> <ul style="list-style-type: none">- Sa dignité- Sa vie privée- Son intimité- Son intégrité physique et morale- Sa sécurité- Sa liberté de circulation- Sa liberté d'expression et d'opinion- Sa liberté relationnelle, affective et sexuelle »	Les droits spécifiques de l'utilisateur d'un ESMS : <ul style="list-style-type: none">- Le libre choix entre des prestations adaptées- Une prise en charge ou un accompagnement individualisé, de qualité, respectant son consentement éclairé- La confidentialité des informations le concernant- L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge- La participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre au projet d'accueil et d'accompagnement qui le concerne- Une information sur ses droits fondamentaux, les protections particulières et les voies de recours	Les outils relatifs aux droits des usagers <ul style="list-style-type: none">- Projet d'établissement ou de service- Charte des droits et libertés de la personne accueillie- Règlement de fonctionnement- Livret d'accueil- Contrat de séjour ou DIPC- Conseil de la vie sociale ou autre forme de participation- Personne qualifiée- <i>Projet individualisé</i>- <i>Dossier de l'utilisateur</i>
---	---	---

Le règlement de fonctionnement est jugé obsolète. Les règles sont trop souvent implicites et non formalisées, ce qui peut donner l'impression d'arbitraire.



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- **Revoir le règlement de fonctionnement** : engager un travail avec chaque groupe de jeunes pour donner du sens à ces règles de vie, et qu'il leur soit accessible, pour en faire un support éducatif et non un document administratif réglementaire non investi.
- Actualiser et rendre accessibles le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement
- Prévoir un temps d'explication des droits (charte des droits et libertés) avec chaque jeune

Liberté de circulation

La liberté de circuler est l'un des principes fondamentaux en termes d'accessibilité et d'autonomie de la personne à condition d'assurer un respect de l'intégrité physique et la sécurité des personnes accompagnées. En lien avec les critères d'âges (essentiellement public mineur), nous devons être dans une vigilance constante et proposer un environnement sûr.

La spécificité de notre institut est son étendue et son ouverture, ce qui nous conduit à une réflexion sur la gestion des espaces. Les bâtiments, les espaces verts doivent être pensés comme de véritables outils à l'accompagnement des jeunes : il est nécessaire d'en déterminer les leviers et les freins.

La circulation est à concevoir sur différentes échelles :

- Les jeunes accompagnés (identifier les capacités des jeunes à circuler seuls entre les bâtiments suivant les prises en charge proposées, y compris concernant l'hébergement qui peut être effectué hors site)
- Les professionnels (en interne suivant les missions attribuées, les lieux d'exercice, ...)
- La circulation des véhicules (en interne, les taxis, les familles, ...)

L'optimisation du temps, en plus de la sécurité des personnes, est un élément à prendre en considération dans cette réflexion.

Il est nécessaire de proposer un fonctionnement commun sur cette liberté de circulation (horaires d'ouverture, signalétique, clés/badges d'accès, parking, ...) et par la suite, suivant les capacités des jeunes de mettre en place un projet personnalisé vers une autonomisation. Il est également nécessaire de laisser une juste place aux parents/responsables légaux, en particulier pour les jeunes bénéficiant d'hébergement : des autorisations de sorties le soir et/ou le mercredi après-midi peut être sollicitées, notamment afin de permettre aux jeunes concernés de se déplacer au autonomie pour des activités extérieures et/ou stages.

Il existe un droit de passage pour les lycéens de l'établissement scolaire de proximité. Des rencontres se font alors entre les jeunes des deux établissements. Cela peut être source de stress pour les jeunes de l'institut. Le circuit n'est pas identifié et donc officialisé.



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- Engager une réflexion sur la liberté de circulation au sein de l'IES, par dispositif, en questionnant la tension entre autonomie et protection. Cette réflexion pourra être guidée par les Recommandations ANESM :
 - « Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement »
 - « Ouverture de l'établissement à et sur son environnement »
- Fermer la porte du hall d'entrée au départ des secrétaires de l'accueil
- Revoir la signalétique de l'accueil.
- Réfléchir à la cohabitation avec le lycée : le droit de passage occasionne des croisements des jeunes des 2 établissements, parfois source de moquerie
- Inscrire l'IES dans les transformations de l'offre médico-sociale en cours et ainsi contribuer au développement de la participation sociale des jeunes et de leur inclusion



RBPP ANESM « Ouverture de l'établissement à et sur son environnement »

Questionner la tension entre autonomie et protection

*La prise de risque est inhérente à la prise en charge de personnes vulnérables. L'ouverture de l'établissement supprime ou atténue certains écueils et en crée de nouveaux. Il convient d'anticiper ces effets induits par la stratégie d'ouverture et de mettre en place des modalités spécifiques de protection selon les situations, afin de limiter ces écueils. Cette adaptation suppose des professionnels **une connaissance pointue des fragilités des personnes comme de leurs compétences**. Cette prise en compte suppose également en premier lieu une **interrogation sur la liberté d'aller et venir dans l'établissement**. Limiter l'existence des espaces fermés, saisir chaque occasion pour décroiser les espaces au sein des établissements appellent une **vigilance soutenue sur les risques que cette liberté fait peser sur la sécurité physique ou psychique des personnes accompagnées**. Lorsque les personnes présentent des difficultés d'orientation et que leurs activités se situent hors de l'établissement, il convient d'assurer une sécurisation des trajets tout en respectant et développant leur autonomie.*

Il est souhaitable de partager la décision de la prise de risques avec les représentants légaux, à travers la réflexion autour du projet personnalisé, document amené à évoluer et s'adapter.

Liberté relationnelle, affective et sexuelle

Les jeunes accompagnés par l'IES, comme tout citoyen, disposent d'un droit fondamental à la « Liberté relationnelle, affective et sexuelle », dimension à faire apparaître dans les projets personnalisés. La prise en compte de l'existence et de la légitimité d'une vie amoureuse et sexuelle des personnes handicapées accueillies dans les structures médico-sociales soulève des questions cliniques, juridiques, éthiques et pratiques : libertés individuelles, repères législatifs rappelant le droit à la vie privée, développement du souci de favoriser l'autodétermination des personnes, modifications récentes du contexte (diversification des méthodes contraceptives, évolution des maladies sexuellement transmissibles, réseaux sociaux, offre de services dans le domaine sexuel, revendications des associations d'usagers dans ce domaine, évolution des positions des familles).

La majorité des jeunes accompagnés à l'IES sont des adolescents, et de fait voient leur corps se transformer, ce qui peut être difficile à vivre sans possibilité d'en parler. L'appropriation de son corps, l'apprentissage du respect de l'intimité, de la vie privée, sont autant de thématiques à travailler avec eux.

Par ailleurs, les questions relatives à la sexualité et à la puberté sont parfois à l'origine de comportement-problèmes, il convient de pouvoir prévenir ces comportements-problèmes. Cette thématique doit être travaillée de manière pluridisciplinaire et pas seulement sous l'angle sous soignant (IDE) ou scolaire (programme scolaire).



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- Réaffirmer dans le projet d'établissement le droit à la « liberté relationnelle, affective et sexuelle » des jeunes de l'IES et le décliner en actions d'accompagnement des jeunes à intégrer dans les projets personnalisés.
- Mettre en place des actions de formation (via l'ARS) sur la thématique « vie relationnelle, affective et sexuelle » des jeunes à destination d'un groupe de professionnels pouvant être ressources sur l'établissement sur cette thématique : ces professionnels pourront, à l'issue de cette formation, mettre en place diverses actions auprès des jeunes, auprès des parents, ... Des actions éducatives pourraient être mises en place en articulation et dans la continuité des autres actions voir des co-animations, et permettre ainsi une cohérence entre les professionnels et mettre en confiance le jeune. Les temps informels à l'internat, dans l'intimité de la chambre du jeune, permet au jeune d'interpeller l'éducateur sur ces questions d'intimité.
- Proposer des temps d'information aux parents (conférence par exemple) sur le sujet (fonction ressource de l'établissement et d'appui à la parentalité)

Liberté d'expression et d'opinion

En mettant en place des espaces et outils d'expression de ses avis, les professionnels accompagnent la capacité des jeunes à faire des choix, à exprimer des opinions et préférences personnelles. L'autodétermination le pouvoir d'agir (empowerment), dimensions à part entière de la qualité de vie, nécessitent un apprentissage et des mises en situation.

Le quotidien peut être mis à profit pour développer ces mises en situation d'expression.

- **Les modalités de participation des jeunes accompagnées et de leurs représentants légaux**

L'expression et de la participation des usagers se déclinent selon quatre formes principales (ANESM) :

- La mise en place d'un Conseil de la vie sociale (CVS), qui est une forme de démocratie représentative, vise plus particulièrement l'apprentissage de la citoyenneté à travers la formalisation des mandats et la pratique de la délégation : il s'agit d'être en mesure d'exercer ses droits.
- Les groupes d'expression, groupes de parole, groupes de maison, sont une forme de participation directe et collective, et visent l'apprentissage des débats, de la vie de groupe, de la prise de parole, etc., à travers le « collectif » institutionnel.
- Les groupes-projets, groupes d'initiative, etc. favorisant le pouvoir d'initiative, visent à renforcer la capacité d'agir et d'influer sur son propre environnement.
- Les enquêtes de satisfaction ou autres formes de recueil d'opinions des usagers visent à positionner les résidents comme des « usagers – clients » d'un service. Ces modalités s'inscrivent dans le registre de la participation et de l'expression individuelle

Différentes formes de participation des jeunes et de leurs familles sont mises en place à l'IES.

↳ La démocratie représentative : le Conseil à la vie sociale (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale, institué par la loi du 02 janvier 2002 et précisé par le décret du 25 mars 2004, est une instance destinée à garantir les droits des personnes en situation de handicap et à favoriser leur participation au fonctionnement des établissements qui les accompagnent.

Le CVS de l'IES est composé de jeunes usagers, de familles, de représentants du personnel et de l'association gestionnaire. Il donne son avis et peut faire des propositions sur le fonctionnement de l'IES (organisation interne, vie quotidienne, activités proposées, services, les projets de travaux ...). Il se réunit 3 fois par an au minimum. Il peut se réunir sur demande de la directrice de L'IES ou des 2/3 de ses membres titulaires. L'ordre du jour est fixé conjointement par le président du CVS et le directeur de l'IES. Chacune de ces réunions fait l'objet d'un compte rendu écrit. Le compte-rendu est soumis à la présidente pour validation avant retour dans l'établissement pour mise en œuvre des actions correctrices définies en réunion de l'instance.

Le mandat des élus aux CVS est de 3 ans. Cf. Annexe – fonctionnement du CVS.

↳ La participation directe et collective : les temps d'accueil sur certains dispositifs et des réunions d'expression

Pour les jeunes qui sont inscrits sur le site de l'IES, un temps d'accueil est proposé chaque matin pour qu'ils puissent s'exprimer et échanger avec les professionnels. Ce temps permet aussi pour les jeunes et les professionnels de prendre connaissance des informations indiquées dans le cahier de liaison. Cet outil permettant aux jeunes, aux familles et aux professionnels de créer du lien. Il permet également d'impliquer les représentants légaux dans la scolarité des jeunes. Ce temps est aussi l'occasion de lister l'effectif et d'organiser le déroulement de la journée avec les jeunes.

Des temps de réunion d'expression par groupe de vie ont lieu pour échanger avec les jeunes afin de faire un point par trimestre sur ce qu'ils apprécient, ce qu'il faut améliorer, les projets qu'ils souhaiteraient.

↳ La participation et l'expression individuelle

Un questionnaire est adressé tous les 2 ans aux familles afin de recueillir leur avis sur l'offre de services de l'IES.

↳ Le pouvoir d'agir : groupes-projets, groupes d'initiative, etc.

L'IES impulse sur les différents services des groupes-projets favorisant le pouvoir d'initiative des jeunes, vise à renforcer la capacité d'agir et d'influer sur son propre environnement.

Ainsi, des projets interculturels ont pu voir le jour comme un séjour en Irlande dont l'objectif autre que l'autonomie était la rencontre de jeunes en situation de handicap mais de cultures différentes.

La proposition et la mise en œuvre de projet solidaire a pu se réaliser notamment avec des partenaires tels que EMMAUS. L'ensemble des publics accompagnés par l'IES peut et doit pouvoir bénéficier ou proposer des projets en lien avec leurs potentialités, ce qui a conduit sur l'année 2019 à la mise en place d'un séjour pour le groupe des Loustics (public jeune et présentant des troubles associés).

Ces différentes actions ont pour objectifs de démontrer que malgré les situations individuelles, toutes singulières, chaque jeune possède une capacité d'action. L'IES a un rôle crucial : offrir des opportunités en présentant un environnement favorable (cadre réglementaire, politique, associatif, institutionnel, ...) et soutenir les potentialités individuelles des jeunes accompagnés.

↳ Les outils de communication

L'IES communique via le journal « Les impressions de Paul Cézanne », décliné en une version pour les familles (celles ayant donné leur mail) et une version à destination des professionnels. Ce journal est apprécié des familles.



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- Introduire sur chaque dispositif une **réunion d'expression** (fréquence à définir : tous les 15 jours ou 1 fois par mois) pour faire vivre les mises en situation d'expression de point de vue, de la capacité à faire des choix, ... se saisir de ces lieux d'expression pour actualiser les règles de vie sur chaque collectif, pour échanger sur les droits (cf. livret illustré « charte des droits et liberté » à l'accueil comme support) et le règlement de fonctionnement.
- **Revoir le fonctionnement du CVS** pour en faire un véritable lieu d'expression collective et outil du droit des personnes accompagnées : groupe de travail pour revoir les modalités du CVS, notamment la consultation des jeunes en amont du CVS pour recueillir les points de vue, les modalités d'élection des membres du CVS. Revoir la composition du CVS en identifiant un représentant par dispositif ou groupe de vie, comme porte-parole de la réalité de son groupe et donner à voir les bonnes idées des autres groupes. S'inspirer du fonctionnement du CVS de la Résidence Robinson ou d'autres CVS d'IES pour en faire un véritable lieu d'expression collective
- Renforcer la visibilité du CVS : diffusion et/ou affiche de l'ordre du jour, des comptes rendus
- Développer les groupes-projets pour permettre de développer le pouvoir d'agir des jeunes

III.3. La place des familles dans l'accompagnement

Les familles sont associées à l'élaboration des projets personnalisés de leur enfant. Des modalités de recueil de leurs attentes sont mises en place.

Enfin, l'établissement identifie des besoins de soutien à apporter aux parents (guidance parentale, répit : voir « offre de service »).

↳ Des temps de rencontres des familles

Les échanges avec les familles contribuent à la relation de confiance et au sentiment d'appartenance à l'IES. Ces échanges, tout au long de l'année, se font soit par téléphone, soit pas rendez-vous physique.

Il existe différents temps de rencontre :

- Le PPA et l'ESS (équipe de suivi de scolarité), des rendez-vous individuels obligatoires.

Lors de ces temps le référent du jeune est systématiquement présent. Sont alors formalisés les objectifs de travail sur l'année tant sur le point scolaire, qu'éducatif ou thérapeutique.

- Les temps institutionnels forts

Avant certaines vacances et en fonction des services sont organisées des temps de rencontre professionnels-parents. Les parents peuvent solliciter des rendez-vous avec les différents professionnels intervenants auprès de leur enfant (professeurs, éducateurs, psychologue, psychomotricienne, orthophoniste, assistante sociale, neuropsychologue, art thérapeute). La rencontre est facilitée lors de ces temps mais chaque parent peut lorsqu'il le souhaite rencontrer tous les professionnels de la structure.

- Les temps d'échange et de partage

Il existe en fonction des services et des moments forts de l'année des événements organisés par l'IES. Une soirée jeux de sociétés avec les parents et la fratrie, une soirée Galette des rois (Galettes bien évidemment réalisées par les jeunes !), une journée autour de la fête de la musique ...

Tous ces événements sont organisés et portés par les professionnels de chaque service.

- Les temps informels

Il existe des temps de rencontre informels : un soir à la sortie du collège, un manteau oublié à l'internat (et le parent doit faire un aller-retour) ce qui permet discuter avec l'éducateur présent, un document à déposer en urgence au secrétariat.

Tous ces moments qui permettent en permanence de créer du lien avec l'IES et qui sont autant de leviers pour l'accompagnement : l'échange d'expériences peut aider certains parents à cheminer sur les propositions faites par les équipes (pair-aidance).

Ex : une maman qui refusait la LSF pour son enfant a changé d'avis après avoir entendu le retour d'expérience d'une autre maman).



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- **Revoir la place des familles dans l'IES, s'ouvrir davantage aux familles : un lieu dédié, des temps dédiés sur les plannings des professionnels.**

III.4. Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) pour accompagner l'évolution des pratiques

Les RBPP de l'ANESM sont compilées dans un classeur mis à disposition des professionnels. Les RBPP suivantes sont particulièrement utiles au questionnement des pratiques professionnelles au sein de l'IES :

- Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap (janvier 2018)
- Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services (...) (décembre 2016) et Les espaces de calme-retrait et d'apaisement (janvier 2017)
- L'accompagnement à la santé de la personne handicapée (juillet 2013)
- Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (janvier 2010)

Ainsi que les RBPP « transversales » :

- Le soutien des aidants non professionnels (janvier 2015)
- Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (octobre 2010)
- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement (novembre 2009)
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé (décembre 2008)
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service (mai 2010)



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- Programmer des temps d'appropriation des RBPP dans le cadre des réunions d'équipe, à travers les réunions synthèse
- Animer des réflexions sur les pratiques professionnelles, guidées notamment par les RBPP

III.5. Qualité et sécurité

• La prévention et la gestion des risques, gestion des événements indésirables

Lorsque le registre des événements indésirables fait l'objet d'un traitement annuel, il permet d'éclairer sur certains phénomènes tels que des « comportements-problèmes » et ainsi de s'interroger sur les facteurs de risque de ces comportements. Un travail est en cours pour définir le traitement de ces informations et les suites à donner.

La commission « situations complexes », au regard de l'enfant ou de son milieu familial, est une instance interne de réflexion collective sur une situation mettant en difficulté une équipe et permet de définir un plan d'actions.

Les familles ont la possibilité de formuler une réclamation auprès de l'ARS de Bretagne pour tout événement que leur enfant aurait subi lors de sa prise en charge par l'IES. L'IES informe les familles de la démarche à suivre dans son livret d'accueil et rappelle qu'elles peuvent solliciter un rendez-vous auprès du chef de service.



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- Au regard des évolutions de la population, engager une formation sur les comportements-problèmes
- Identifier dans chaque projet personnalisé, les facteurs de risque et de protection
- S'ouvrir aux partenaires tels que l'équipe mobile comportement-problème TED (16 ans et +), l'équipe mobile de l'équipe relais handicaps rares.

- **La démarche qualité**

Le rapport d'évaluation externe de l'IES a été rendu en mars 2014.

L'association a choisi de réaliser l'évaluation interne sous forme d'auto-évaluation conduite en interne par des administrateurs et professionnels d'autres établissements. Ce travail démarré en 2017 en vue de rendre l'évaluation 2018 n'a pas été finalisé.

La démarche qualité se vit aujourd'hui dans une pratique installée de remontées des dysfonctionnements via le signalement des événements indésirables qui sont collectés et traités.

En 2020, un comité QVT (Qualité Vie au Travail) a vu le jour : le souhait associatif et institutionnel est de s'inscrire dans une dynamique participative

IV. Le processus d'accompagnement de l'admission à la sortie de l'IES

IV.1. Le processus d'admission

Les critères d'admission ont été rappelés dans le chapitre II.

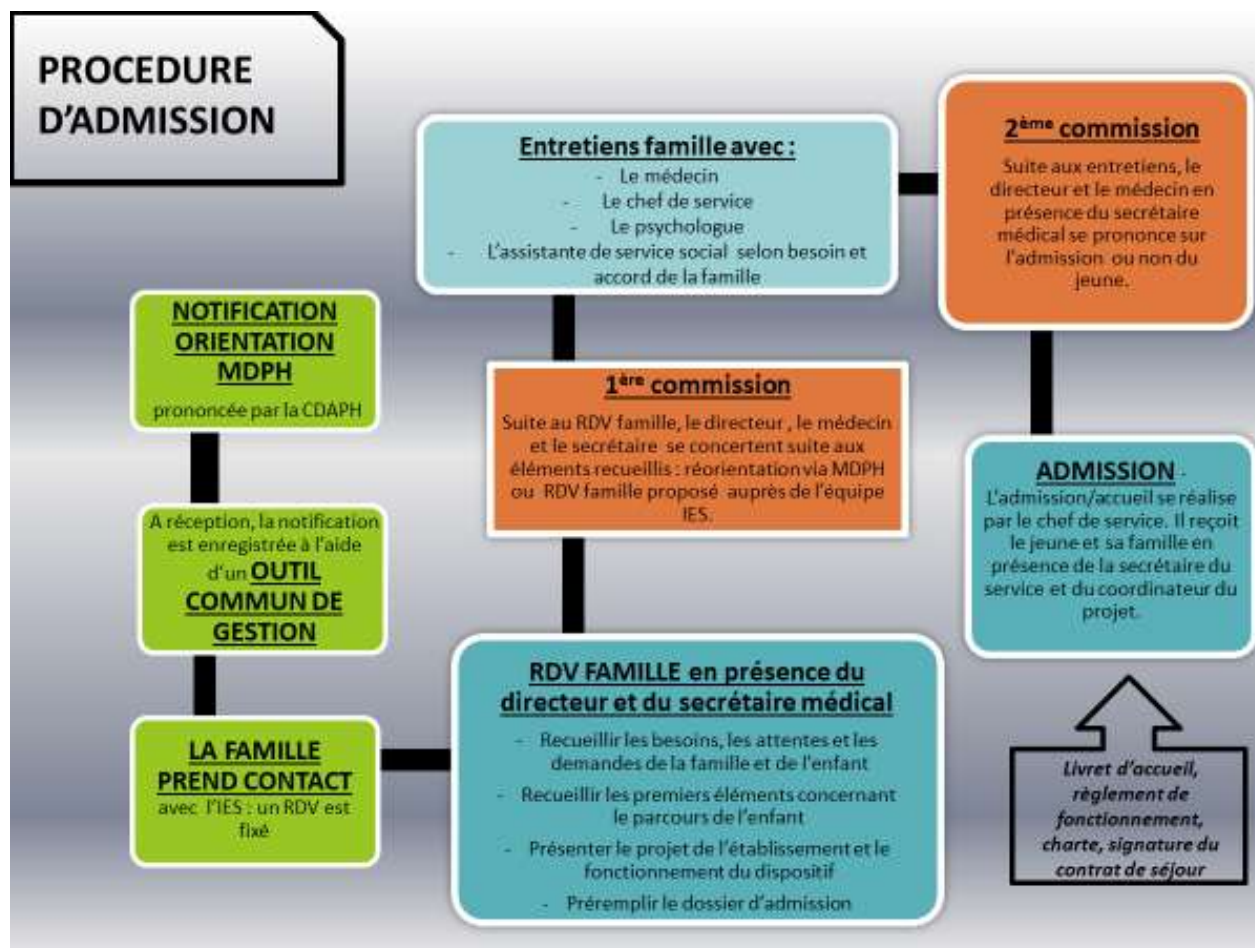
Les services VIA TRAJECTOIRE permettent d'avoir une vision partagée des besoins et de l'état de l'offre de service sur un territoire. Il facilite une gestion sécurisée des demandes d'admission ainsi que leur suivi en temps réel.

L'IES reçoit par courrier des notifications envoyés par les familles. L'accès à VIA TRAJECTOIRE permet d'être vigilant sur des situations qui pourraient passer inaperçues notamment lorsque les familles sont en difficultés pour contacter l'IES.

La procédure d'admission reste en question. En 2019, une commission hebdomadaire réunissant la directrice, les chefs de service, l'assistante sociale ainsi que le médecin ORL statuait sur les admissions. En 2020, la procédure d'admission évolue en identifiant des étapes clés :

- La réception de la notification
- La rencontre directeur/famille
- La rencontre chef de service/professionnels du service et la famille

Des questionnements subsistent concernant les possibilités d'observation. En effet, certaines situations complexes justifieraient de temps d'évaluation : à ce jour, la MDPH notifie uniquement l'IES et non les modalités (hébergement, accueil de jour, de scolarité) d'accompagnement. Le fait d'avoir une seule voie d'entrée complexifie parfois la priorisation des critères d'admission.



↳ La dynamique de parcours et le passage du SSEFS à l'IES et de l'IES au SSEFS

Suite à l'augmentation de 15 places de l'agrément du SSEFS en 2011, 5 places ont été dédiées dès janvier 2012 au dispositif expérimental appelé « Dispositif d'intervention sur la situation de handicap » (DISH). Ce dispositif permet d'intervenir de façon ponctuelle et ciblée sur l'environnement scolaire, familial et social des jeunes en situation de handicap, bénéficiant d'une notification CDAPH pour le SSEFS et qui sont donc inscrits en liste d'attente du service. Ce dispositif (pris sur 5 places de l'agrément) permet d'étudier les dossiers de 40 jeunes en liste d'attente et de conduire une évaluation de ces situations. L'évaluation permet d'affiner la situation globale des jeunes et des suites à donner, selon les 3 cas de figures suivantes :

- Identifier des priorités d'admission au SSEFS
- Mettre en place des compensations via le droit commun : une partie de ces situations trouve satisfaction dans ces réponses mises en place et ne relève plus de l'orientation SSEFS ; Certains jeunes de la liste d'attente du SSEFS ne relèvent ni du SSEFS ni de l'IES, la mise en place de compensation dans le droit commun est satisfaisante pour ces situations (**principe de subsidiarité**) ; le dispositif DISH, avec sa **fonction d'appui-ressource sur l'environnement**, permet de mettre en place des **interventions précoces** et ainsi d'éviter que la situation se dégrade.

- Identifier des réorientations vers l'IES, avec une aide au montage du dossier MDPH. Cette réorientation génère de nouveaux délais de traitement du dossier par la MDPH. Dans le cadre d'un fonctionnement en dispositif intégré IES-SSEFS, la réorientation serait immédiate. Il serait pertinent de mettre en place **un dispositif commun d'analyse des demandes d'admission au dispositif IES-SSEFS en faisant évoluer le DISH pour qu'il soit transversal SSEFS/IES. La Commission d'admission au SSEFS et à l'IES devrait être commune.**

Aujourd'hui, sans être en dispositif, un travail d'accompagnement des parents au cheminement pour une orientation du SSEFS vers l'IES se fait par les chefs de service de l'IES.

Parallèlement, les jeunes déjà accompagnés par le SSEFS ont la possibilité de pratiquer **un stage d'observation à l'IES lorsqu'une réorientation est envisagée vers l'IES** (situation où le jeune ne tire plus profit de la scolarité en milieu ordinaire). La MDPH a autorisé le conventionnement direct entre le SSEFS et l'IES pour ces stages d'observation d'une semaine en amont d'une admission en IES afin d'identifier les besoins d'accompagnement.

Les professionnels font état d'une « énorme marche » entre le SSEFS et l'IES et la **nécessité d'étape intermédiaire ou de progressivité dans ces passages de relais** (« sorte de SSEFS renforcé ou d'IES allégé »). Le mode « dispositif intégré » permettrait cette progressivité. Les professionnels mentionnent également la **nécessité d'un cheminement pour les familles** de jeunes accompagnés par le SSEFS pour aller vers l'IES, elles ne sont pas toujours prêtes pour l'IES, les difficultés ne sont pas toujours toutes évaluées.



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- Etudier les conditions du passage en fonctionnement « dispositif intégré » en intégrant le SSEFS dans les différentes modalités de l'IES.

↳ **La dynamique de parcours et le passage du CAMSP à l'IES**

En fonction des besoins, des enfants accompagnés par le CAMSP peuvent être orientés vers le SSEFS ou vers l'IES.



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- Engager des accueils de jeunes enfants issus du CAMSP sur l'IES par immersion douce, par séquences et à temps partiel, en accentuant le soutien à la parentalité.

↳ **La dynamique de parcours entre l'IES et la Maison Bleue de l'association le Parc**

Un travail au niveau des directions de l'IES et de la Maison Bleue a été initié afin de favoriser la fluidité de parcours et l'accueil à temps partagé.



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- Revoir le contenu de la fiche de suivi du premier contact de la famille auprès du secrétariat
- Généraliser la transmission aux familles d'une plaquette de présentation du dispositif ou à minima de l'IES lors du courrier aux familles de confirmation du 1^{er} rdv chef de service
- Mettre en place une trame d'entretien lors de la première rencontre avec le chef de service avec les informations à recueillir notamment sur les habitudes de vie ; questionner l'association d'un autre professionnel lors de ces premiers entretiens sur le recueil d'informations
- Elaborer une trame de bilan des journées d'observation (liste des informations à recueillir et à évaluer, outils d'évaluation, ...)

IV.2. La personnalisation de l'accompagnement : le projet personnalisé d'accompagnement et la référence

L'IES élabore avec le jeune et ses parents ou son représentant légal, un projet personnalisé d'accompagnement (PPA). Celui-ci est formalisé dans les 6 mois suivant l'admission du jeune et est actualisé chaque année après évaluation.

Les différentes phases de la démarche « projet » :

- La phase de recueil des attentes des jeunes et des familles et d'évaluation des besoins (par écrit, par entretiens en face à face ou par téléphone)
- L'élaboration du projet d'accompagnement personnalisé (PPA), en lien avec la personne
- Les points réguliers sur la mise en œuvre du projet d'accompagnement personnalisé
- Les réévaluations du projet d'accompagnement personnalisé

Des outils d'évaluation sont utilisés. Une réflexion sur ces outils d'évaluation et leurs usages est à engager.

Les professionnels ont recours à des méthodes éducatives et/ou pédagogiques diverses. Un recensement de ces méthodes est à mener.



Recommandations ANESM à prendre en compte :

- ✓ « Les attentes de la personne et le projet personnalisé »
- ✓ « Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap »



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

Finaliser la procédure PPA et les outils afférents avec l'appui des Recommandations ANESM, pour en faire un véritable outil de travail et d'accompagnement :

- Renforcer le recueil des attentes du jeune et de sa famille, la démarche de co-élaboration avec le jeune et sa famille ;
- Renforcer les pratiques professionnelles des coordinateurs de projets et des référents ;
- Mettre en place des outils d'évaluation des différents domaines de fonctionnement, des besoins (cf. nomenclature besoins de SERAFIN). Identifier des outils d'évaluation disciplinaire et des outils d'observation partagée, commun à l'ensemble de l'équipe éducative, pédagogique et thérapeutique.
- En réunion, revoir la méthodologie de partage des observations et des évaluations pour préserver du temps pour la concertation autour des objectifs et leur déclinaison en plan d'actions.
- Installer un système d'information (SI) dont le dossier informatisé de l'utilisateur. Mettre en place une information à destination des jeunes et de leur parent sur leur droit d'accès aux informations qui les concernent.
- Intégrer le projet de soin dans le PPA

Renforcer les pratiques professionnelles en matière d'écrits professionnels

Permettre des temps de partage de méthodes et d'outils

IV.3. L'accompagnement à l'après IES

Conformément à la réglementation¹⁴, l'IES propose un suivi à 3 ans aux jeunes sortis. A la demande du jeune et de sa famille, des professionnels suivent et accompagnent le jeune dans le but de s'assurer de la qualité de l'insertion scolaire, sociale et professionnelle. Ces actions peuvent favoriser le maintien du lien en évitant les situations de rupture du parcours du jeune et soutenir la dynamique d'insertion sociale et professionnelle.

Une réflexion est engagée sur la procédure de fin d'accompagnement par l'IES. Elle devra préciser les acteurs en charge de l'officialisation de la fin de l'accompagnement (en miroir avec la procédure d'admission), de ceux identifiés pour le service de suite ainsi que tous les outils inhérents.

L'accompagnement par l'IES Paul Cézanne n'est qu'une étape dans le parcours de vie du jeune. Mais afin de permettre une fluidité des parcours, l'IES doit s'engager en tant qu'acteur de territoire dans la prévention des situations de rupture : c'est pourquoi l'après IES est et doit être une étape réfléchie, formalisée.

¹⁴ article 8 du décret 89/798 du 27/10/1989 (annexes 24).

V. L'offre de service de l'IES

L'article D312-112 du Code de l'action sociale et des familles mentionne notamment les missions suivantes pour les établissements d'accueil des publics atteints de déficience auditive grave :

1° L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent dans l'apprentissage des moyens de communication ;

2° La surveillance médicale régulière et générale de l'état auditif (nature, importance, évolutivité, correction s'il y a lieu) et de ses conséquences sur le développement de l'enfant ou de l'adolescent ;

3° La surveillance médicale et technique de l'adaptation prothétique ;

4° L'éveil et le développement de la communication entre l'enfant déficient auditif et son entourage selon des stratégies individualisées faisant appel à l'éducation auditive, à la lecture labiale et ses aides, à l'apprentissage et à la correction de la parole ainsi qu'à la langue des signes française, selon le choix linguistique effectué par les parents auprès de la MDPH et inscrit à ce titre dans le projet personnalisé de scolarisation de l'enfant ;

5° L'établissement pour chaque enfant ou adolescent d'un projet individualisé d'accompagnement qui prévoit :

L'enseignement et le soutien assurant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et permettant à chaque enfant de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;

Des actions tendant à développer la personnalité et à faciliter l'insertion sociale ;

6° L'élaboration d'un projet d'établissement à visée pédagogique, éducative et thérapeutique précisant les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer cet accompagnement.

V.1. L'organisation des groupes pour adapter les réponses aux besoins des publics –

↳ Accompagnement en journée

▪ SEES primaire et secondaire

La SEES primaire est organisée en 2 sites de scolarisation extérieurs.

- Fougères : école St-Joseph avec 4 classes (cycle 2- cycle 2/3- cycle 3 et classe adaptée) pour un effectif de 20 jeunes (entre 8 et 12 ans). Les apprentissages sont adaptés et un jeune peut effectuer des passerelles entre deux classes pour être au plus près de ces capacités. La classe adaptée est une classe à visée projet. Les apprentissages se font plus particulièrement par la manipulation.
- Saint-Malo : école St Jean de la Mennais avec une classe unique de 8 jeunes (niveau cycle 2 et 3).

La SEES secondaire est composé de 2 sites de scolarisation extérieur :

- Le collège Sainte-Marie. 23 jeunes y sont scolarisés (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).
- Le collège Gandhi où sont scolarisés 7 jeunes de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Pour chaque site de scolarisation, nous proposons un emploi du temps personnalisé avec des temps scolaires (classe adaptée), des temps éducatifs, des temps thérapeutiques et des temps d'inclusion individuel dans les classes de référence (EPS, Art Visuel, Technologie, SVT avec la classe de référence ...). Chaque emploi du temps proposé en début d'année scolaire peut être modulé en cours d'année pour s'adapter aux besoins des jeunes.

La pédagogie spécialisée notamment en apprentissage de la langue mise en œuvre auprès des élèves sourds a pu ainsi servir de socle à la prise en charge pédagogique des élèves TSLA : Comme pour les

enfants sourds, la construction progressive de la langue peut se faire par un travail essentiel sur le sens :

En s'appuyant sur le vécu, en allant de l'occasionnel au systématique, du simple au complexe, du concret à l'abstrait, du sens à la forme, du général au particulier.

Et par un travail collectif et individuel du langage prenant appui sur les perceptions sensorielles en particulier les moyens de compensation visuels

Il est alors nécessaire :

D'instaurer un climat de confiance, de s'appuyer sur les forces, les potentialités des jeunes, de donner le temps nécessaire à la réalisation d'une tâche. De reformuler, de réactiver, d'accompagner. De passer par l'oral, la gestuelle. De proposer des fiches outils consultables

De n'exiger que ce qui est réalisable (évaluation différenciée). D'utiliser des supports adaptés.

D'alléger la prise de notes. De mettre en place des moyens de compensation adaptés aux besoins et possibilités de chacun (utilisation d'interfaces informatiques et de logiciels de compensation)

▪ **SEEHA** (Section d'Education pour les Enfants (Déficients Auditifs) avec Handicaps Associés)

La SEEHA accueille sur le site de l'IES, 38 enfants et adolescents âgés de 7 à 24 ans et accompagne les jeunes sourds et les jeunes TSL. La SEEHA propose des activités pédagogiques, thérapeutiques et éducatives particulières en fonction des troubles associés (cécité, trouble de la personnalité et/ou du comportement déficience intellectuelle, motrices ou autres) avec un accompagnement personnalisé. La SEEHA porte la notion de complexité. Les professionnels travaillent sur la notion du « autrement capable ».

L'objectif de la SEEHA est d'accompagner les jeunes vers une entrée dans la vie adulte, se caractérisant par une orientation :

- En ESAT – foyer d'hébergement -SAVS
- En Foyer de Vie
- En milieu Ordinaire
- En milieu thérapeutique

Les professionnels travaillent sur la problématique de l'orientation des jeunes et associent les familles dans cette réflexion.

Les différents accompagnements tendent à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités cognitives, affectives et corporelles, et amener à un moyen de communication adapté et de développer l'autonomie quotidienne. L'accompagnement tend à favoriser les interactions sociales dans les différents domaines de la vie.

Les professionnels de la SEEHA accompagnent les jeunes sur des activités et projets précis : piscine, marche en pleine nature, jardin sensoriel, judo, expression corporelle, médiathèque, rugby, cuisine, théâtre, ferme pédagogique, projet solidaire, les stages en ESAT ou en milieu ordinaire, le passage de l'ASSR 1 et 2 etc.

L'accompagnement sera différent en fonction du jeune et de sa/ses problématique. S associée. S, C'est pourquoi les projets au sein de la SEEHA sont spécifiques. Chaque jeune de la SEEHA a un emploi du temps personnalisé en fonction des besoins et objectifs recensés dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement.

Les accompagnements sont mis en place en fonction de l'âge des jeunes, la SEEHA se décline en 3 groupes :

- **Le pôle Enfant** : Les professionnels travaillent autour de la complexité de l'accueil des jeunes présentant des situations complexes et un handicap rare. Le but de l'accueil est bien de travailler autour de l'autonomie afin de permettre aux jeunes d'en acquérir au maximum.

- **Le groupe « des Loustics »** : accueille 7 enfants âgés de 7 à 11 ans. Les troubles associés sont TSA, TED, handicaps rares. Les jeunes ont un temps de classe et un temps préscolaire. Ils conservent le temps thérapeutique. Un accompagnement individuel est proposé en fonction du trouble associé de l'enfant. Un temps de LSF s'inscrit dans les emplois du temps des enfants. Les temps d'inclusion sont rares, car les enfants ont besoin de repères et de stabilité au sein de la section. Compte tenu du jeune âge du groupe et de trouble envahissant pour certains, tout le groupe déjeune dans les locaux des Loustics. Tous les jeunes accueillis ont un retour quotidien à leur domicile, à l'exception de deux jeunes qui se partagent un temps d'internat, le premier le lundi et mardi et le deuxième, le mercredi et jeudi.
- **Le groupe « Elan »** : accueille 10 enfants/adolescents âgés de 11 à 14 ans. Dans ce groupe les jeunes ont des temps pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques. Les professionnels proposent des projets autour du marché, de la cuisine et pour certains autour de l'expression corporelle et/ou du théâtre. Un temps LSF est proposé aux jeunes. Certains jeunes du groupe ont un temps d'inclusion séquentiel entre le collège et le groupe Elan. Mais tous ne bénéficient pas de temps d'inclusion faute de partenaire. Compte tenu de la distance géographique certains jeunes bénéficient d'un accueil à l'internat.
- **Le pôle ado** : 21 adolescents/jeunes adultes âgés de 14 à 24 ans. A leur arrivée sur le groupe, les jeunes explorent les différents ateliers afin de construire au fur et mesure leur projet professionnel en fonction de leur appétence, capacité et potentialité. Les différents ateliers, blanchisserie-couture, conditionnement, bois, espaces verts leur permettent d'acquérir des techniques professionnelles. Le partenariat avec plusieurs ESAT offre la possibilité de découvrir le monde professionnel, les jeunes sont mis en situation. Le temps d'inclusion pour les jeunes adolescents est le partenariat avec une entreprise fougèraise qui accueille et met à disposition un atelier à raison d'une journée par semaine. Ce temps inclusif sous le format d'un stage permet aux jeunes de connaître et de prendre conscience du rythme, du poste et de la complexité du travail. Les jeunes du pôle ado conservent un temps pédagogique, et les séances thérapeutiques sont maintenues. Le temps LSF est maintenu pour les adolescents et jeunes adultes.
Les temps éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques s'articuleront autour des moyens de communication, oral, LSF, d'un travail sur la relation avec les autres (avec les pairs et l'adulte), d'un apprentissage à reconnaître l'autre et à le respecter, d'une adaptation des apprentissages et des aptitudes, d'un travail autour de la confiance en soi, à faire des choix et à travailler seul. Les ateliers se modulent en fonction des besoins de chaque jeune accueilli.

▪ Passerelle

La passerelle accueille 8 adolescents et jeunes adultes de 16 à 20 ans, présentant une déficience auditive ou atteint de troubles spécifiques du langage. En fonction du projet individuel de chaque jeune, peut être proposée, des ateliers éducatifs, pédagogiques et pratiques. Ils sont à visée professionnelle et de socialisation. Les ateliers pratiques proposés sont la cuisine, le bois, l'espace vert et le conditionnement.

La Passerelle permet dans un dispositif sur le site de l'IES d'organiser de :

- l'enseignement pédagogique
- l'apprentissage en atelier(s) professionnels
- des rééducations paramédicales
- des séances thérapeutiques
- l'accompagnement autour de la santé

▪ SECTION DE PREMIERE FORMATION PROFESSIONNELLE (16 ans et +)

La S.P.F.P accueille 8 adolescents et jeunes adultes de 16 à 20 ans, présentant une déficience auditive ou atteint de troubles spécifiques du langage qui ont la capacité d'être dans des

apprentissages professionnels. Une formation théorique et pratique conforme aux programmes de l'enseignement technique est proposée (CAP, BAC PRO, BTS...). En fonction du projet individuel de chaque jeune peut être proposée, une progression théorique et pratique adaptée. Parallèlement à cette scolarisation des actions thérapeutiques et éducatives sont mises individuellement en place.

La SPFP permet dans un dispositif sur le site de l'IES d'organiser de :

- l'enseignement pédagogique
- l'apprentissage en atelier(s) professionnels
- des rééducations paramédicales
- des séances thérapeutiques
- l'accompagnement autour de la santé

Actuellement au sein de l'IES en interne, il y a la proposition de faire un CAP Pâtisserie et Cuisine. Les activités professionnelles sont actuellement revues afin d'anticiper l'évolution des publics et répondre aux besoins des jeunes. Une réflexion est portée afin de développer le partenariat avec les centres de formation. Le plateau technique de l'IES est vieillissant et doit être renouvelé. L'offre de formation doit être en phase avec les besoins du marché du travail.

▪ SECTION D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE ADULTE (16 ans et +)

La SAVA accueille des jeunes de 16 ans et plus présentant une déficience auditive ou atteint de troubles spécifiques du langage. Cet accompagnement permet de répondre aux jeunes en décrochage scolaire ou institutionnel sur la SEES, la SEEHA, la SPFP et Passerelle. Les jeunes de CAP3 sont pris en charge par les professionnels pour préparer la sortie de l'IES.

La SAVA assure aussi 3 ans après l'IES l'obligation de suivi. L'objectif est de garantir aux jeunes une transition école/vie active ou enfance/ vie adulte sans rupture.

↳ Hébergement

- **L'Internat sur site :** L'internat est composé de 2 bâtiments présentant chacun 2 ailes de 9 chambres soit un total de 36 places. L'internat est ouvert du lundi 10h au vendredi 17h. Dans chaque aile se trouve 9 chambres individuelles (sanitaire et salle de bain privés), une cuisine et une salle à manger ouverte, un salon, un bureau éducateur fermant à clés, une salle de bain adapté avec baignoire. Reliant les 2 ailes du bâtiment, le bureau du veilleur de nuit ainsi que l'annexe du pôle soin. Chaque aile possède son règlement intérieur avec les règles de vie à respecter (respect de l'autre, temps de devoir après le goûter, roulement pour mettre la table, débarrasser ...). Des ateliers peuvent être proposés en soirée (cuisine, dessins...), des soirées longues pour les plus grands, des activités extérieurs (dessins, escalades, badminton...), les éducateurs assurent l'accompagnement.

Pour l'accompagnement sur les sites de scolarisation, cela se fait en fonction de l'autonomie de chaque jeune (accompagnement par une maitresse de maison, un éducateur, bus de la ville, à pied...).

Le groupe des plus âgés (jeunes de 14 à 20 ans) ont besoin d'être accompagnés dans les actes de la vie quotidienne (travail sur la mise du couvert, la préparation du repas, l'hygiène, l'entretien de la chambre, les relations sociales dans un collectif...). L'objectif de ce groupe est d'accompagner les jeunes à tendre vers plus d'autonomie au niveau des actes de la vie domiciliaire et sociale pour les jeunes en capacité de pouvoir aller ensuite sur Envol ou Posabitat.

Une réflexion est en cours sur la composition des groupes d'internat (âge, nature des difficultés).

▪ **L'hébergement externalisé :**

***groupe « Envol » : Locaux dédiés sur Posabitat pour 8 à 10 jeunes.**

Le groupe ENVOL, hébergement externalisé de l'IES, est situé dans les locaux de Posabitat, en rez-de-jardin. Le groupe accueille 8 à 10 jeunes en semaine.

Le groupe Envol a pour objectifs :

- (De renforcer l') **E**manicipation : se responsabiliser, s'affirmer au sein d'un collectif, se pense seul
- (De donner une) **N**ouvelle autonomie dans les transports en commun : prendre le bus seul, savoir changer de bus
- (De) **V**aloriser la gestion des tâches domiciliaires : respecter les lieux, coopérer aux tâches ménagères
- (De permettre une) **Q**uverture vers l'extérieur : faire ses courses pour préparer le repas, sortir pour ses loisirs, prendre un RDV
- (De) **L**ancer l'alerte en cas de besoin : Se déplacer à l'accueil de Posabitat, respecter les consignes de sécurité.

L'encadrement est identique à celui existant sur l'internat et une présence éducative est assurée de 16h30 à 22h00 les lundis, mardis, mercredis et jeudis, dont temps de binôme jusqu'à 19h 30. Les mercredis de 13h30 à 16h30 sont dédiés à un temps éducatif, en lien avec l'autonomie domiciliaire (gestion du budget, entretiens des locaux, repérage spatio-temporels, gestion des repas, entretien des locaux, servir et desservir la table).

Dans la continuité du travail autour de l'autonomie de la vie quotidienne, un jeune du groupe, à tour de rôle, prépare le repas du mercredi soir pour tout le groupe. Il doit donc réfléchir et établir un menu, il dispose d'un budget et doit faire les courses en autonomie. Le jeune confectionne seul son menu mais peut être accompagné par les professionnels de terrain si besoin.

Le matin une maîtresse de maison est présente pour assurer le réveil et la préparation du petit déjeuner pour le groupe.

Un surveillant de nuit assure la sécurité du groupe quatre soirs par semaine.

Un professionnel de la SAVA intervient toutes les semaines pour travailler de manière individuelle sur les projets de sorties (CAF, SAVS...). Les éducateurs travaillent également sur la mobilité et l'autonomie des transports en commun.

*** Le groupe « Posabitat »** est un hébergement externalisé sur le foyer des jeunes travailleurs.

Il est constitué de 11 places divisées en 1 appartement de 4 chambres pour les filles, 1 appartement de 4 chambres pour les garçons et 3 chambres individuelles.

Il y a une présence éducative de 16 h30 à 22 h 30 dont un temps de binôme jusqu'à 19h 30. Toutefois, aucun professionnel n'est présent le matin, ce qui suppose que les jeunes soient autonomes au lever.

Un travail plus poussé sur l'autonomie résidentielle est proposé en lien avec le projet adulte du jeune (gestion du budget, factures, repérage des acteurs, entretien des locaux, gestion des repas, ... une fois par semaine, préparation du repas collectif : achat, gestion budget, recette, vaisselle, ...).

Il y a également un travail avec la SAVA toutes les semaines pour travailler de manière individuelle sur les projets de sortie (CAF, SAVS, ...), travail sur la mobilité (pouvoir prendre les transports en commun pour les départs en week-ends), faire un état des lieux ...

V.2. Les prestations délivrées par l'IES

Pour répondre aux besoins singuliers de chaque jeune accueilli, l'IES propose une palette de prestations. Un premier exercice de recensement de ces prestations (non exhaustif) est présenté en annexe 2 à partir de la nomenclature « prestations » SERAFIN qui propose un langage commun inscrit dans une approche « civique » d'accès aux droits et aux rôles sociaux en référence à la CIF.



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- Rendre accessibles les « fiches projets » (fiches projet de groupe de vie, fiches projets d'activités ou de sorties (transfert, sport, bricolage à partir de produits recyclés, ...)) : les recenser dans un même endroit accessible de tous, pour permettre la mémoire de l'ingénierie de ces projets.
- Affiner la présentation de l'offre de service de l'IES à partir de ces fiches projet
- Rédiger le projet du Pôle soins, le projet « hébergement », le projet « pédagogique » et le projet « éducatif »

V.3. Le soutien à la parentalité

L'IES souhaite développer le soutien à la parentalité.

La question des accueils séquentiels, modulaires, en fonction des projets de vie est à examiner. Ces accueils modulaires permettraient de travailler l'inclusion en proximité du domicile, de redonner une place au jeune dans sa famille, de restaurer les parents dans leur parentalité. En libérant ces quelques places, cela permettrait d'accueillir d'autres jeunes en demande d'accueils partiels, que ce soit des jeunes semi-internes ou des jeunes en attente de place (répit ponctuel du jeune).

La rencontre entre parents permet des échanges entre pairs, des partages d'expertise expérientielle.

Rôle de l'assistante sociale

Il semble de plus en plus complexe de s'arrêter sur une fiche de poste pour les assistants de service social en lien avec l'évolution des problématiques et besoins des personnes accompagnées et de leur famille. Il est plus aisé d'identifier des tâches et des dimensions d'intervention qui se déclineront par la suite en lien avec l'approche interdisciplinaire. De manière générale, l'assistante de service social au sein de l'IES, intervient sur trois grands domaines :

- Le travail auprès des familles : contact, accueil, accompagnement
- Le travail au sein de l'équipe pluridisciplinaire
- Le travail avec les partenaires

L'intervention de l'assistante de service social au sein de l'IES se réalise au travers six principes :

- L'approche globale de l'accompagnement proposé.
- Le rôle d'interface entre les familles et professionnels
- L'accès aux droits et aux devoirs
- Le secret professionnel tout en partageant des informations à caractère secret
- La vigilance en matière de protection de l'enfance
- La veille sociale

L'assistante de service social participe également à la procédure d'admission.

Source : PRS 2 – ARS Bretagne

Développer l'accompagnement des parents en soutenant des actions de guidance parentale et de soutien à la parentalité, y compris pour les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Source : ARS Bretagne

La guidance parentale : L'attribution de CNR permettra de soutenir les parents en leur permettant de développer leurs compétences parentales, en lien avec le handicap de leur enfant afin d'améliorer le quotidien et donc la qualité de vie de l'enfant et de ses parents.

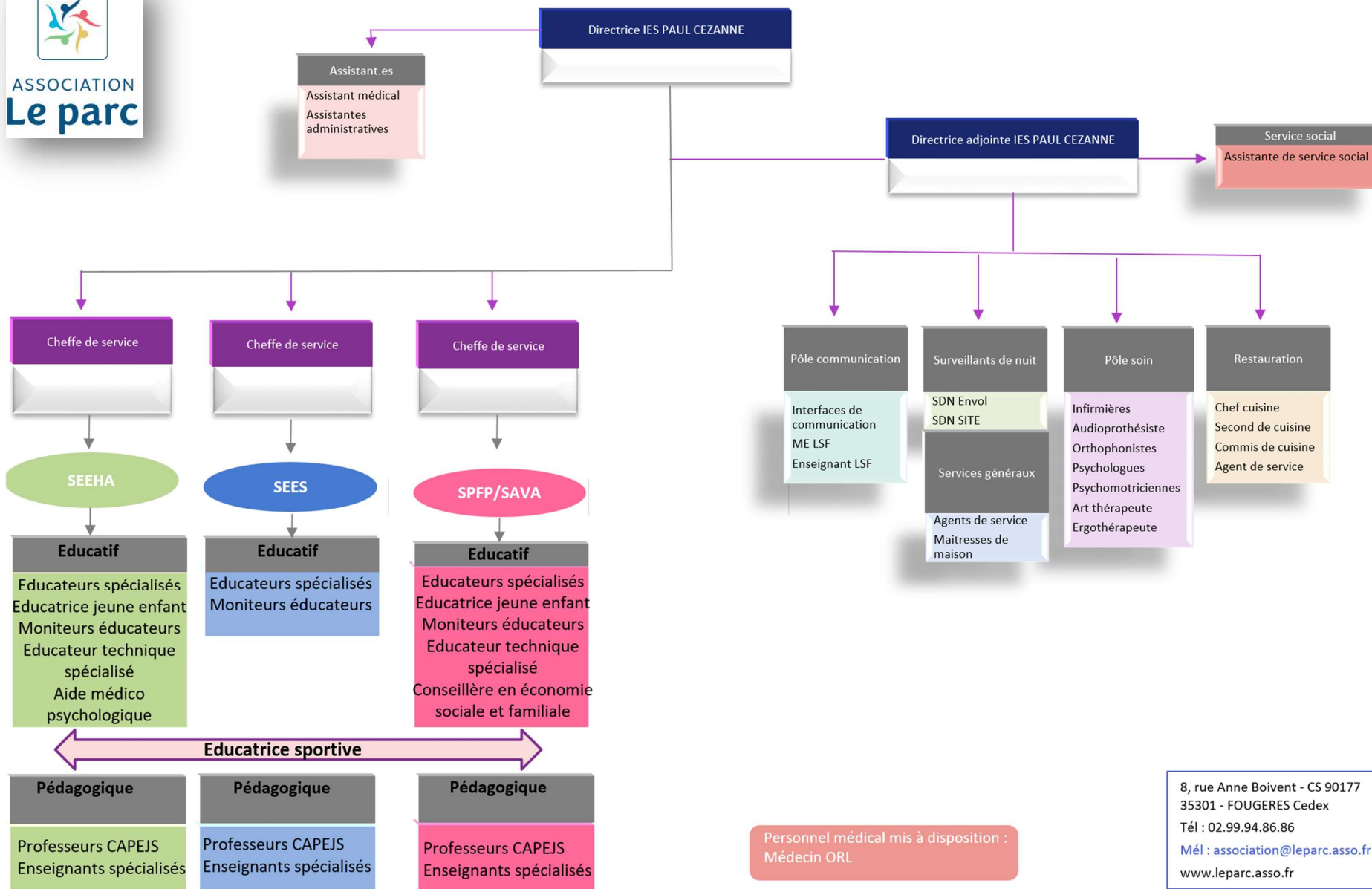


Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) :

- Revoir la place des familles dans l'IES, s'ouvrir davantage aux familles : un lieu, des temps dédiés.
- Développer une fonction ressource/appui aux compétences parentales, soutien à la parentalité
- Engager une réflexion sur la mise en œuvre de la modularité des accueils (accueils séquentiels), dans une visée plus inclusive et de soutien à la parentalité.
- Développer des soirées d'informations à destination des parents
- Renforcer les temps de rencontres des parents lors d'actions collectives pour développer la paire-aidance

VI – Ressources humaines et qualité de vie au travail

VI.1. Organigramme hiérarchique et fonctionnel



IES Paul Cézanne. Projet d'établissement.

VI.2. L'équipe

L'ensemble de l'équipe de l'Institut d'Education sensorielle Paul Cézanne est composé de professionnels de domaines de compétences et de spécialités complémentaires :

Audioprothésiste	Educateurs techniques spécialisés
Art thérapeute	Educatrice de jeunes enfants
Assistants administratifs/médical	Enseignants spécialisés
Agents de service/entretien des locaux	Ergothérapeute
Assistante de service social	Infirmière
Une équipe de restauration (chef cuisine, second de cuisine, commis de cuisine, agent de cuisine)	Interfaces de communication
Agents de maintenance et informatique	Moniteurs éducateurs
Aide médico-psychologique	Orthophonistes (+ interventions d'orthophonistes en libéral via des conventions)
Conseillère en économie sociale et familiale	Professeurs CPAEJS
Conseillère en insertion professionnelle	Professeur langue des signes
Case manager	Psychologues
Educateurs spécialisés	Psychomotriciennes
Educatrice sportive	

L'équipe de direction est composée de trois responsables de service, d'une directrice adjointe et d'une directrice.

(Une réorganisation a démarré en septembre 2020 et se finalisera en septembre 2021 : cf fiche action)

VI.3. Accueil de stagiaire

L'IES a la volonté d'accueillir des stagiaires qui relèvent ou non du dispositif de la gratification, dans la limite de ses possibilités. L'IES dispose de l'habilitation « Site Qualifiant ». Il s'inscrit dans les réformes des diplômes médico- sociaux et propose des compétences en lien avec les référentiels de formation. Il est engagé dans le dispositif de formation par alternance. Le stage est obligatoirement référencé à un organisme de formation. Les objectifs du Site Qualifiant sont de garantir :

- Un accueil,
- Une intégration,
- L'évolution d'un parcours de formation individualisé.

Le parcours de formation se construit dans une dynamique partenariale entre le stagiaire, les professionnels désignés du Site Qualifiant et le formateur du centre de formation à partir des objectifs et des compétences à développer par le stagiaire.

Les modalités :

La première démarche est gérée par l'équipe de direction en fonction du projet professionnel et de la capacité d'accueil de l'IES. Le candidat adresse un CV et une demande de stage à l'établissement qui précise le projet de stage (objectifs, attentes, désirs, moyens...). La décision est prise en équipe. Si une réponse positive est donnée, un entretien est proposé. A l'issue de celui-ci une réponse est adressée dans les meilleurs délais au stagiaire par courrier ou par téléphone.



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) : Mettre en place un livret d'accueil des stagiaires pour informer des modalités de fonctionnement de l'IES. Il a pour objectif d'apporter suffisamment d'éléments de connaissances afin de favoriser le parcours de formation, le développement des compétences nécessaires du métier pour lequel le stagiaire est entré en formation.

VI.4. Qualité de vie au travail

Le travail en équipe et la pluridisciplinarité

La pluridisciplinarité des équipes permet d'offrir un accompagnement pensé sur une dynamique interdisciplinaire. Pour ce faire, différents temps de réunion sont proposés :

- Des réunions de service/pôle
- Des réunions hébergement
- Des réunions surveillants de nuit
- Des réunions restauration
- Des réunions services généraux
- Des réunions administratives
- Des réunions de direction
- Des temps d'analyse de pratiques professionnelles

Chacun de ses temps, et selon les besoins, peut être réévalué et orienté vers tels ou tels thématiques en lien avec l'actualité et les priorités.



Pistes d'amélioration (Proposition d'axe de travail du projet d'établissement) : Mettre en place d'un dossier unique informatisé de l'utilisateur au sein de l'IES

Le soutien aux professionnels

Sont mis en place différentes modalités de soutien des professionnels :

- Des séances d'analyse de la pratique
- Des entretiens annuels avec le supérieur hiérarchique N+1
- Une Convention avec une psychologue du travail (Mme Rodin): possibilité pour les salariés d'aller la voir (les 2 premières séances sont financées par l'association la Parc)

Les rapports d'activité annuels font état des formations et des réunions d'analyse de pratiques mises en place.

L'association souhaite mettre en place un plan pluriannuel pour permettre plus d'actions collectives (évolution des publics ; gestion de la violence, ...).

Les chefs de services participent aux rencontres des IES du Grand Ouest et tous les professionnels sont invités 1 fois/an. Le même principe existe pour les arts thérapeutes

Le document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (Duerp) est finalisé (2019).

Un audit RPS a eu lieu au premier semestre 2019. Les conclusions ont été présentées aux salariés, un plan d'action a été validé avec une priorisation des chantiers. Des groupes de travail sont programmés en 2020 avec une instance « Qualité de vie au travail » mise en place pour le suivi de ces groupes de travail. (cf. annexe)

VII - Ressources logistiques

VII.1. Locaux

L'IES dispose de divers bâtiments : administratif, scolaire, éducatif, professionnel, thérapeutique. Ces derniers ont divers équipements à différentes visées :

- Des équipements pour le développement du bien-être et des soins des jeunes : salle snoezelen, salle de psychomotricité, salle d'art-thérapie et musicothérapie, infirmerie...
- Des équipements pour les apprentissages scolaires des jeunes : salle de classe, salle informatique, salle de sport...
- Des équipements pour les accompagnements éducatifs : salle d'accueil, salle d'atelier éducatif...
- Des équipements pour les apprentissages professionnels : restaurant d'application, cuisine professionnelle (pour préparer au métier de cuisinier, pâtissier et serveur), atelier menuiserie, atelier cuisine, atelier conditionnement, atelier bois, atelier espace vert, atelier lingerie, ...
- Des équipements pour les accompagnements sociaux : bureau de l'assistante sociale, bureau de la SAVA

Les équipements peuvent être mutualisés : l'atelier cuisine peut être utilisé par divers groupes de vie.

L'IES offre des prestations d'hébergement sur site via l'internat décrit en chapitre V. Chaque chambre est individuelle avec un accès sanitaire et douche individuelle. L'internat dispose d'une pièce de vie commune avec cuisine.

Des salles peuvent être mutualisées avec des partenaires extérieures (exemple : L'outil en main, réunion de la MAIA de manière ponctuelle).

Les locaux de l'IES requièrent des travaux parfois importants, relevant même de la réhabilitation. Un projet architectural sera conduit sur l'année 2021 avec comme objectifs l'optimisation de l'utilisation des locaux, une cohérence de circulation, des locaux accueillant et source de bien-être au travail tant pour les personnes accueillies que pour les professionnels.

VII.2. Véhicules

Les transports sont un sujet qui concernent l'ensemble des acteurs gravitant autour du jeune : la famille, l'IES, les acteurs libéraux, les établissements scolaires, les partenaires, les transporteurs, ... Il s'agit d'un sujet complexe qui doit se penser, se construire et s'évaluer dans une dynamique de coopération. La personnalisation des projets d'accompagnement, les politiques inclusives nous conduisent à une réflexion de plus en plus fine sur la gestion et le développement des transports.

L'élaboration et l'optimisation des tournées en lien avec la gestion des coûts est au cœur de nos échanges : le transport représente un poste de dépenses important pour l'établissement. Les trajets domicile/établissement - établissement/domicile sont assurés par l'IES, les trajets vers les lieux scolaires, les accompagnements journées entre l'établissement scolaire et les lieux de prises en charge thérapeutique, sur des amplitudes horaires aussi diverses que peuvent l'être les projets personnalisés d'accompagnement. Pour ce faire, l'établissement fait appel à des prestataires (taxis), à des professionnels en interne. La gestion des véhicules induit la participation d'une équipe de maintenance soucieuse de la sécurité des jeunes accompagnés.

La vigilance demeure sur l'articulation entre la maîtrise des coûts, et la qualité de l'accompagnement. Nos pratiques de gestion de transports doivent évoluer, s'ajuster aux besoins et proposer des organisations innovantes et performantes.

Différentes dimensions doivent être abordées et clarifiées :

- Réflexion, élaboration et mise en place d'une charte des transports, précisant les droits et devoirs de chaque acteur (cadre juridiques, réglementation, ...)
- Utilisation d'outils d'aide à la décision dans l'optimisation de l'organisation des transports

Cette réflexion sera collective et réfléchie avec les familles et les jeunes concernés. La participation des familles sera centrale, et ce dans une dynamique inclusive : offrir la possibilité aux parents de vivre des moments importants que peuvent être l'accompagnement de leurs enfants vers leurs loisirs, les écoles. C'est également travailler l'autonomie et l'inclusion par la possibilité pour le jeune de bénéficier des transports scolaires comme tout élève.

Equipements informatiques

- Pour les jeunes

Pour les plus jeunes (primaires), sont présents sur les sites de scolarisation extérieurs des ordinateurs fixes ou portables. Sur ces ordinateurs, apparaissent des « outils de compensation », il est en effet important que les jeunes se familiarisent avec ces outils dès leur plus jeune âge. Des outils tels que : Dysvocal, Coupe mots, Orthoclé, style scanner, Fichier MP3, cartes mentales, Dicom, One note, QR code ...

Les collégiens sont équipés à partir de la 6^{ème} d'un ordinateur mis à disposition par l'établissement dont la maintenance est assurée en interne. Des outils adaptés : Dysvocal, Dragon, Fichiers MP3, cartes mentales, orthoclé, documents vidéo projetés, cartable fantastique, scratch, géogébra, pose-up, Xmind ... permettent à l'enfant de suivre sa scolarité en « compassant » la difficulté existante.

- Pour les professionnels

La majorité de l'équipe pédagogique est équipée d'un ordinateur portable afin d'assurer la préparation des cours, des supports adaptés, des leçons vocales, des documents vidéos projetés...

VIII – Inscription de l'IES dans l'environnement et partenariats

VIII.1. La communication auprès des acteurs du territoire

VIII.2. Partenariats mobilisés dans le cadre de l'accompagnement des personnes

Afin d'accompagner les jeunes et leur famille, l'IES s'inscrit dans une dynamique partenariale. Une réflexion reste nécessaire quant à l'élaboration d'outils (listings/cartographie des partenaires, outils de suivi des conventions) pour permettre un travail de coopération de qualité, et ce toujours en lien avec les besoins des personnes accompagnées. Il est d'abord important d'identifier les acteurs territoriaux afin d'imaginer par la suite les relations partenariales à conventionner. Ce travail de maillage territorial est de plus en plus recherché en lien avec l'augmentation des situations complexes, au-delà de la démarche inclusive.

Apprentissage scolaire et professionnel :

- Education Nationale (école primaire, collège, lycée général, technologique et professionnel)
- Mission locale, CIO
- MFR, CFA
- Entreprises (lieux de stages)

Milieu associatif

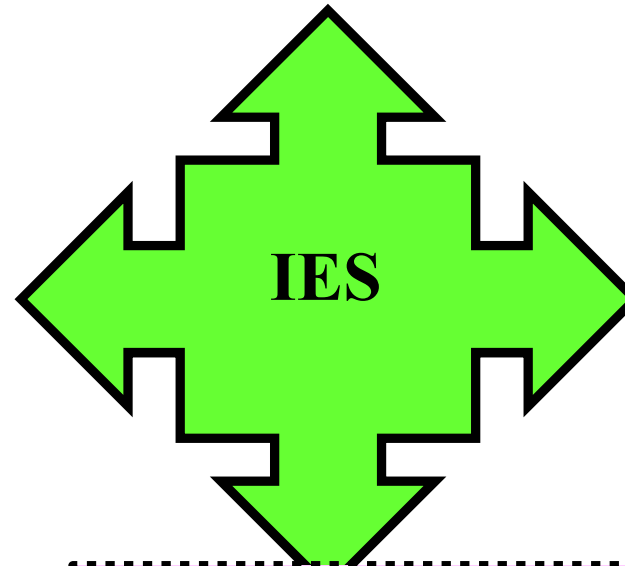
Familles et entourage

Le soin :

- Maison Bleue, CAMSP
- Pédopsychiatrie
- CMPP
- Secteur libéral (médecin généraliste, orthophoniste, psychologue, ...)
- Pôle surdité
- CTRLA
- Centre d'implantation cochléaire

Etablissements sociaux et médico-sociaux :

- IES / SSEFS
- IMPRO/SIFPRO
- ESAT, SAVS
- Droit de Cité
- Foyer de vie
- ERHR
- PCPE



Partenaires sociaux :

- Aide sociale à l'enfance
- Structures Protection de l'enfance
- Organismes tutélaires
- FJT POSABITAT
- CDAS

Communauté de communes

Ensemble des acteurs du territoire

Acteurs permettant le processus de réflexion d'accompagnement : UNIOPSS – FISAF - CREAI – CNSA – IESGO - MAIA

Différentes conventions existent à ce jour :

- CH de Fougères : convention pour une mise à disposition de médecins ORL qui viennent sur le site de l'association le Parc.
- Entreprise Surdicom
- Conventions avec six établissements scolaires (primaire, secondaire, lycée professionnel, MFR)
- Association « l'outil en main » (mise à disposition d'une salle de l'IES les mercredis après-midi)
- Entreprise ORCA
- Le CAMSP, le SFFES et la Résidence Robinson de l'association le Parc
- L'association Droit de cité (accueil de jour à temps partiel de jeunes adultes en aménagement Creton)
- FJT Posabitat (mise à disposition de logements et des services payants tels que le self et la surveillance). DISPOSITIF ENVOL
- Maison des jeunes (activités culturelles et sportives avec d'autres jeunes du collège Gandhi)
- Société de transport

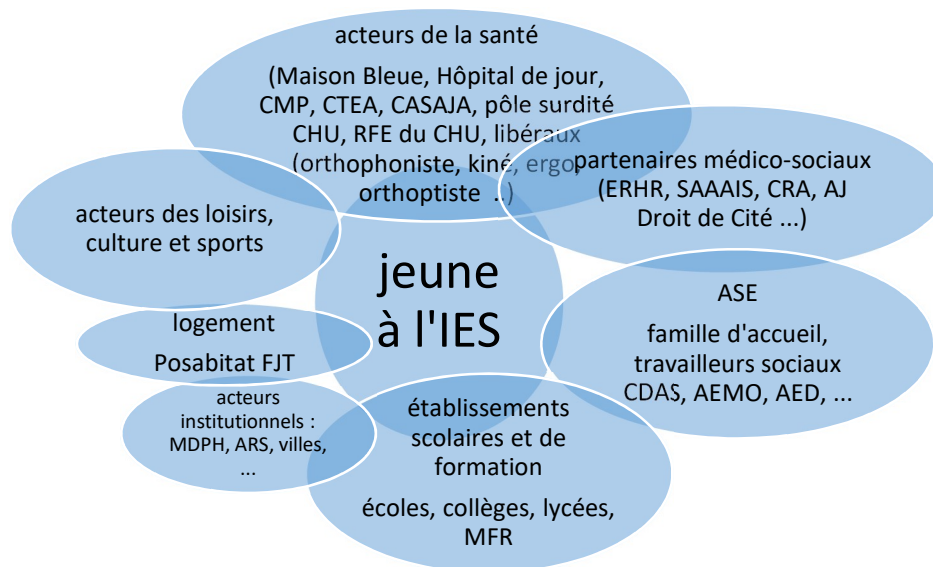
Fin 2020/début 2021, une réflexion sera engagée avec l'Education Nationale et la direction de l'enseignement catholique : à ce jour, les conventions existantes engagent les chefs d'établissements, le département ou la commune. Il est important de pouvoir redonner sa place à l'Education Nationale ainsi qu'à l'enseignement catholique comme partenaires essentiels à l'inclusion scolaire des jeunes accompagnés par l'IES Paul Cézanne.

D'autres coopérations existent sans être portées par des conventions :

- L'association des sourds de Rennes (Mise à disposition d'une salle à l'IES)
- Actions de bénévoles : SPA, commission décoration à partir de recyclage dans le cadre d'un festival, La croix rouge, Emmaüs...
- La représentation aux GOS par la direction de l'IES (La Directrice de l'IES est membre suppléant représentant les organismes auprès de la CDAPH enfance (une journée par mois) et occasionnellement *présence CDAPH organisationnelle*)

Le partenariat doit également s'étendre sur le secteur de la recherche auprès du Département langage de l'université de Rennes 2 (participer aux avancées sur les troubles du langage, être un acteur reconnu sur l'innovation), l'EHESP,

Le partenariat avec les autres instituts pour sourds et malentendants est à développer pour favoriser l'échange de pratiques et nourrir les réflexions sur les modes de fonctionnements. Les chefs de services de l'IES le Parc participent aux regroupements des IES du Grand Ouest ; l'IES a participé au festival Sourd Métrage qui vise à favoriser la rencontre avec d'autres personnes sourdes, à développer la communauté sourde et apporter du bien-être et plaisir aux participants.



IX. Objectifs / axes de travail pour les 5 ann es   venir

IX.1. Les axes de travail du projet d' tablissement

De nombreuses propositions d'actions ont  t  formul es lors des travaux pr paratoires   l'actualisation du projet d' tablissement. Elles peuvent  tre rassembl es autour de cinq axes de travail de travail pour les cinq ann es   venir :

1. Renforcer la gouvernance, les outils de pilotage et la communication
2. Renforcer l'autod termination des personnes accompagn es et de leurs aidants
3. Engager la transformation de l'offre de l'IES vers un fonctionnement en dispositif int gr  ouvert 195 jours /an
4. D velopper les coop rations territoriales
5. Innover

IX.2. Les fiches projet

Axe 1 - Renforcer la gouvernance, les outils de pilotage et la communication

<p>Mettre en place et faire vivre, au sein de l'IES, une démarche d'amélioration continue de la qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Installer un comité de suivi (réunion annuelle) • Formaliser un plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ) afin de suivre la mise en œuvre des actions d'amélioration • Intégrer dans le rapport d'activité les éléments de suivi du PACQ (dont des éléments relatifs à la QVT) • Produire un rapport annuel des événements indésirables et le communiquer aux professionnels
<p>Formaliser les procédures, capitaliser les productions des professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les procédures et stabiliser les orientations (le projet « hébergement », le projet « pédagogique », le projet « thérapeutique/soin », le projet « éducatif » ainsi que les projets de services/pôles) • Formaliser davantage les références, positionnement des équipes • Renforcer la lisibilité des actions individuelles ou collectives conduites au sein de l'IES : Partager et valoriser les documents « projets de groupe de vie » ainsi que les fiches projets d'activités ou de sorties de l'internat (transfert, sport, bricolage à partir de produits recyclés, ...) ; Faire le lien entre les objectifs des PPA et les objectifs de ces projets ; Renforcer la mutualisation des projets et des ressources internes (décloisonnement, enrichissement réciproque) • Rendre accessibles les « fiches projets » (fiches projet de groupe de vie, fiches projets d'activités ou de sorties (transfert, sport, bricolage à partir de produits recyclés, ...) : les recenser dans un même endroit accessible de tous, pour permettre la mémoire de l'ingénierie de ces projets. • Affiner la présentation de l'offre de service de l'IES à partir de ces fiches projet • Rédiger le projet communication extérieure, revoir le site internet et les plaquettes de communication
<p>Renforcer le partage d'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place le dossier informatisé de l'utilisateur • S'approprier les nomenclatures « besoins » et « prestations » SERAFIN PH comme langage commun, au service des PPA mais également pour conduire la transformation de l'offre en fonctionnement en dispositif intégré. • Mettre en place un espace numérique partagé entre professionnels et ouverts aux jeunes et aux familles pour partager et mutualiser les outils ou documents • Formaliser les pratiques relatives à la protection des données personnelles (devoir de discrétion professionnelle, conformité au Règlement Général de Protection des Données Personnelles,

	<p>RGPD) et au partage d'information (cf. Loi santé, 20161) et les expliciter à l'ensemble des professionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir l'accord des parents sur le partage d'information. • Engager une démarche de sécurisation des données personnes : Formaliser les pratiques relatives au partage d'information, tant à l'interne, qu'en partenariat avec les ressources extérieures. Formaliser la politique de protection des données personnelles de l'établissement (conformité RGPD). Mettre en place le dossier informatisé de l'utilisateur. • Informer les parents de leur droit d'accès aux données qui concernent leur enfant. Lorsque le jeune devient majeur, engager une réflexion avec le jeune sur son choix de partage d'information avec ses parents.
<p>Mettre en place une démarche de qualité de vie au travail</p>	<p>Améliorer la capacité d'expression et d'action des salariés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les temps de réunion (programmation et méthodologie d'animation) • Mettre à jour les fiches de postes • Améliorer la communication à l'interne • Mettre en place une analyse des pratiques pour le Pôle soins et les services généraux • Programmer des temps pour une « pensée institutionnelle » (politiques sociales et évolutions du secteur, recommandations de bonnes pratiques, nouvelles technologies, références théoriques, positionnement des équipes ...)
	<p>Améliorer les conditions d'emploi et de travail des salariés</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'approprier le modèle écosystémique du handicap et la notion de « personne en situation de handicap » et ses impacts sur les pratiques professionnelles et sur l'organisation institutionnelle. • Programmer des temps d'appropriation des RBPP dans le cadre des réunions d'équipe, à travers les réunions synthèse ; Animer des réflexions sur les pratiques professionnelles, guidées notamment par les RBPP • Réaffirmer le droit à la « liberté relationnelle, affective et sexuelle » des jeunes de l'IES et le décliner en actions d'accompagnement des jeunes à intégrer dans les projets personnalisés. <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions de formation sur la thématique « vie relationnelle, affective et sexuelle » des jeunes à destination d'un groupe de professionnels pouvant être ressources sur l'établissement sur cette thématique : co-animer des actions auprès des jeunes, auprès des parents, • Définir un fonctionnement et une organisation liées à la prévention et à l'accompagnement de personnes confrontées aux « comportements-problèmes »

	<ul style="list-style-type: none"> • Au regard des évolutions de la population, mettre en place une formation à l'analyse fonctionnelle des comportements-problèmes • Identifier dans chaque projet personnalisé, les facteurs de risque et de protection • Définir et formaliser les procédures nécessaires à l'accompagnement des situations de « comportements-problèmes » (procédures d'accueil et de sortie ; de gestion de situation des « comportements-problèmes » ; de gestion des situations de mise en danger ; etc.). • Mettre en place des outils de repérage, d'évaluation des « comportements-problèmes » et définir leurs modalités d'utilisation. • Organiser le suivi du plan de prévention des « comportements-problèmes » et évaluer régulièrement les effets des actions menées sur les risques identifiés • S'ouvrir aux partenaires tels que l'équipe mobile comportement-problème TED (16 ans et +), l'équipe mobile de l'équipe relais handicaps rares. <ul style="list-style-type: none"> • Développer les supports et modalités pour se former (visites d'établissement, abonnements à des revues spécialisées, aménagement d'une vraie bibliothèque ...) • Permettre des temps de partage de méthodes et d'outils • Renforcer les pratiques professionnelles en matière d'écrits professionnels <p>Repenser la distribution des locaux</p>
<p>Finaliser la procédure PPA et les outils afférents avec l'appui des Recommandations ANESM pour en faire un véritable outil de travail et d'accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le recueil des attentes du jeune et de sa famille, la démarche de co-élaboration avec le jeune et sa famille ; • Renforcer les pratiques professionnelles des coordinateurs de projets et des référents ; • Mettre en place des outils d'évaluation des différents domaines de fonctionnement, des besoins (cf. nomenclature besoins de SERAFIN). Identifier des outils d'évaluation disciplinaire et des outils d'observation partagée, commun à l'ensemble de l'équipe éducative, pédagogique et thérapeutique. • En réunion, revoir la méthodologie de partage des observations et des évaluations pour préserver du temps pour la concertation autour des objectifs et leur déclinaison en plan d'actions. • Installer un système d'information (SI) dont le dossier informatisé de l'utilisateur. Mettre en place une information à destination des jeunes et de leur parent sur leur droit d'accès aux informations qui les concernent. • Intégrer le projet de soin dans le PPA

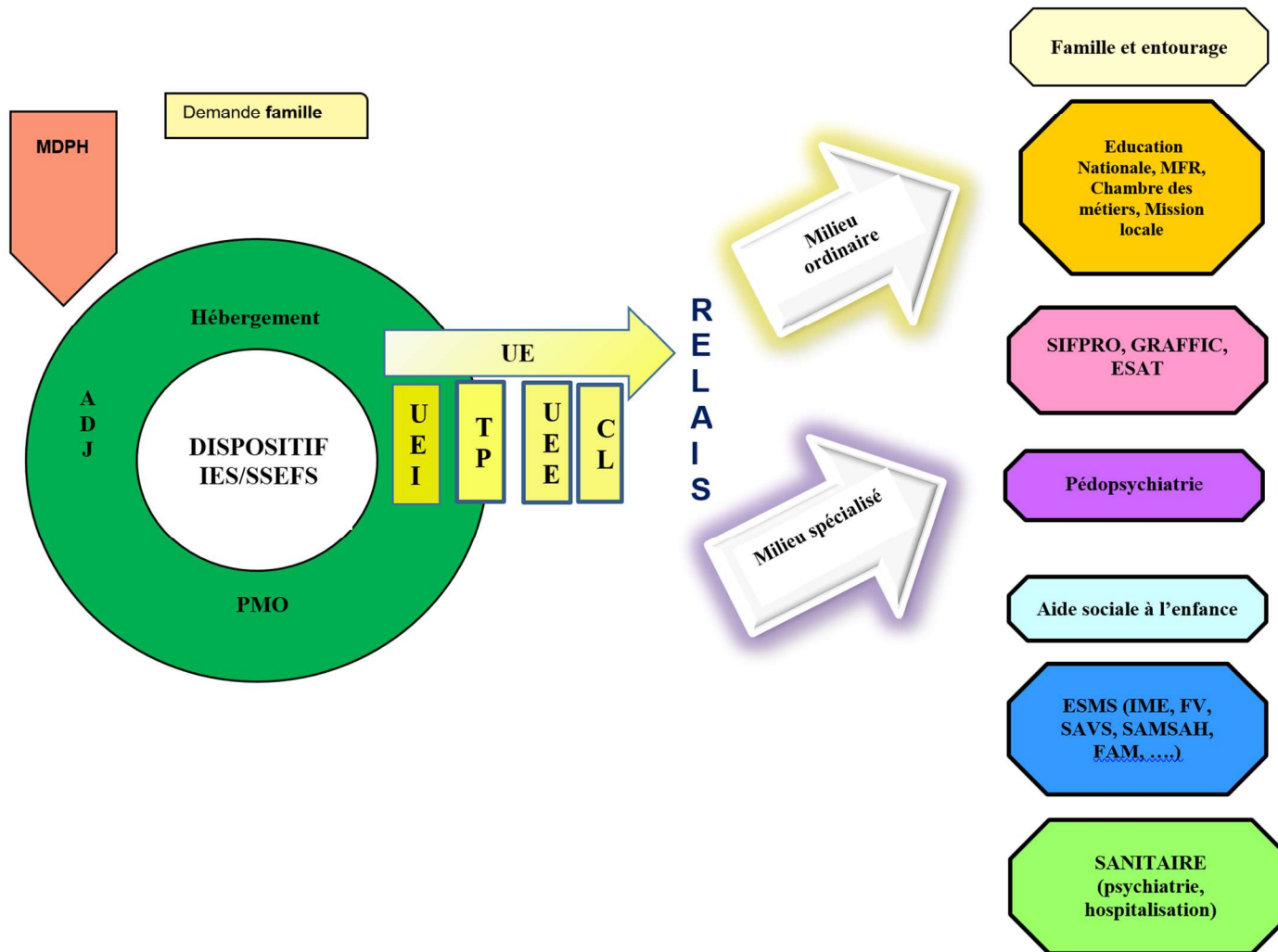
Axe 2 : Renforcer l'autodétermination des personnes accompagnées et de leurs aidants

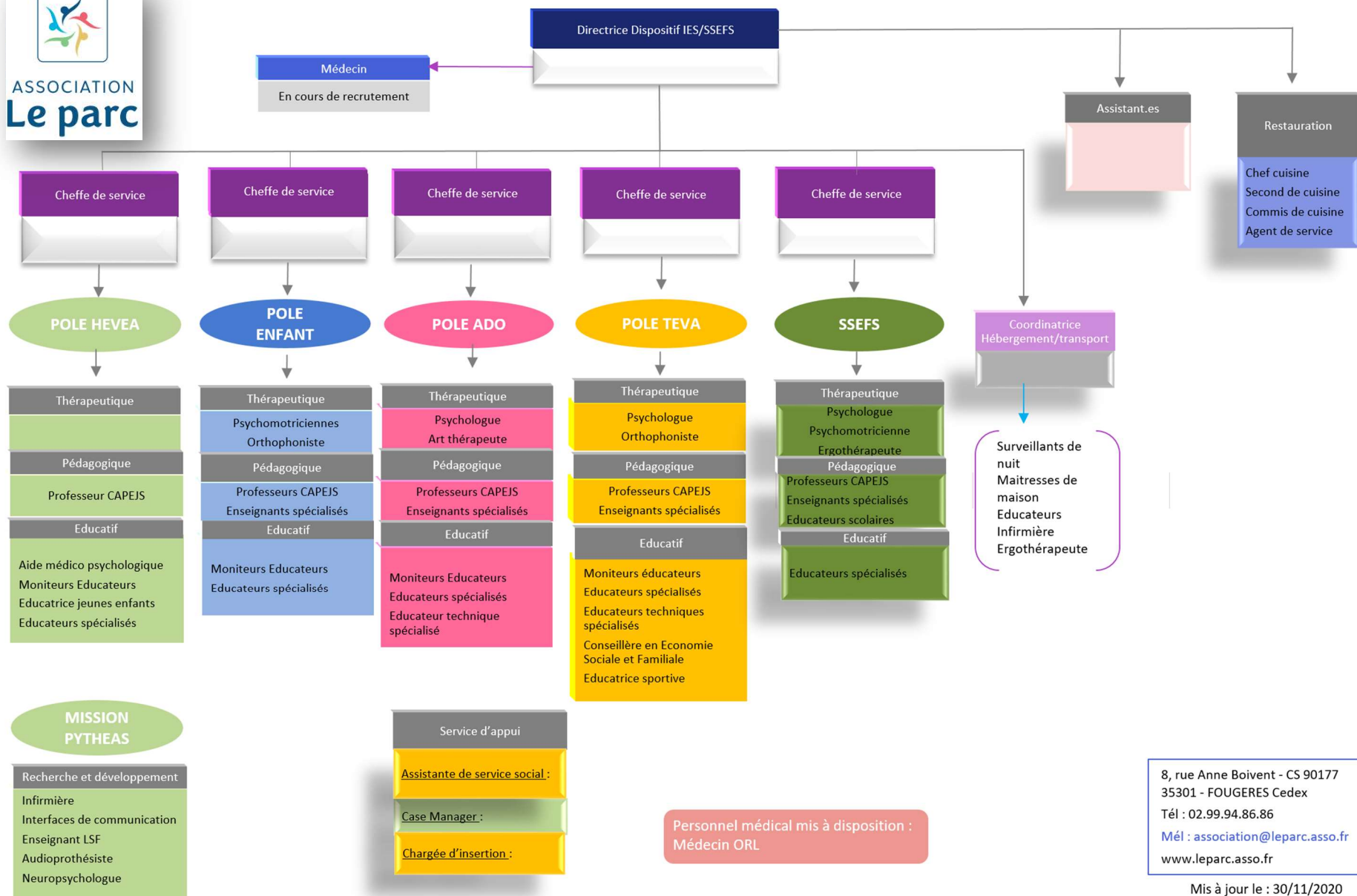
<p>Renforcer la place des jeunes et de leurs familles dans la co-construction des projets personnalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accueil, la rencontre avec les familles et permettre de créer la relation de confiance et le sentiment d'appartenance • Reconnaître l'expertise d'usage des personnes accompagnées et de leurs aidants et développer la pair-aidance • Renforcer la démarche de co-construction des projets personnalisés • Renforcer l'accessibilité des documents remis aux jeunes et à leurs parents (livret d'accueil, règlement de fonctionnement), prévoir un temps d'explication des droits (charte des droits et libertés) avec chaque jeune • Identifier la palette des modes de communication (Makaton, PECCS, LSF, LPC, ..) à offrir aux jeunes de l'IES en fonction des publics et former les professionnels à l'utilisation de ces méthodes • Identifier dans les projets personnalisés le mode de communication choisi afin de développer l'appropriation de ce mode de communication par ce jeune et par son entourage
<p>Développer la participation et le pouvoir d'agir des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir le règlement de fonctionnement : engager un travail avec chaque groupe de jeunes pour donner du sens à ces règles de vie, et qu'il leur soit accessible, pour en faire un support éducatif et non un document administratif règlementaire non investi. • Actualiser et rendre accessibles le livret d'accueil • Prévoir un temps d'explication des droits (charte des droits et libertés) avec chaque jeune • Revoir le fonctionnement du CVS pour en faire un véritable lieu d'expression collective et outil du droit des personnes accompagnées : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un groupe de travail pour revoir les modalités du CVS, notamment la consultation des jeunes en amont du CVS pour recueillir les points de vue, les modalités d'élection des membres du CVS. • Revoir la composition du CVS en identifiant un représentant par dispositif ou groupe de vie, comme porte-parole de la réalité de son groupe et donner à voir les bonnes idées des autres groupes. S'inspirer du fonctionnement du CVS de la Résidence Robinson ou d'autres CVS d'IES pour en faire un véritable lieu d'expression collective • Renforcer la visibilité du CVS : diffusion et/ou affiche de l'ordre du jour, des comptes-rendus • Introduire sur chaque collectif une réunion d'expression (tous les 15 jours ou 1 fois par mois) pour faire vivre les mises en situation d'expression de point de vue, de la capacité à faire des choix, ... se saisir de ces lieux d'expression pour actualiser les

	<p>règles de vie sur chaque collectif, pour échanger sur les droits et le règlement de fonctionnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les groupes-projet avec les jeunes, levier pour favoriser le pouvoir d’agir • Réinterroger les modalités des réunions Projet personnalisé pour les jeunes manifestant le besoin d’aide pour signer • Réfléchir à des modalités de communication pour permettre une participation effective des parents ne maîtrisant pas la langue française. • Soutenir l’accessibilité des documents remis aux jeunes et à leurs parents. Rendre accessibles tous les documents élaborés par l’établissement : envisager des formations aux FALC ou mobiliser des compétences extérieures pour ce travail d’adaptation des documents. • Lorsque le jeune devient majeur, engager une réflexion avec le jeune sur son choix de partage d’information avec ses parents. • Mettre en relation des jeunes adultes ayant eu un parcours au sein de l’IES avec les jeunes actuellement accompagnés pour permettre des retours d’expérience et permettre aux plus jeunes de se projeter. • Engager une réflexion sur la liberté de circulation au sein de l’IES, par dispositif, en questionnant la tension entre autonomie et protection.
<p>Développer l’aide aux aidants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l’accueil, la rencontre avec les familles et permettre de créer la relation de confiance entre familles et professionnels. Associer davantage les parents à la co-construction du projet personnalisé d’accompagnement. Identifier un lieu dédié pour l’accueil des familles, des temps dédiés sur les plannings des professionnels. • Clarifier la notion de « référence » au sein de l’IES • Inscrire dans les projets personnalisés, un volet « aidant ». • Développer des actions à destination des familles afin de favoriser le sentiment d’appartenance à l’institution. • Mettre en œuvre des actions de guidance parentale et de soutien à la parentalité ; proposer des temps d’information aux parents (conférence par exemple sur le sujet de la vie affective et sexuelle) mais aussi des temps de répit ; Faire le lien avec le nombre d’ouverture de l’IES. • Proposer des temps d’information aux parents (conférence par exemple) sur le sujet (fonction ressource de l’établissement et d’appui à la parentalité) • Engager une réflexion sur la mise en œuvre de la modularité des accueils (accueils séquentiels), dans une visée plus inclusive et de soutien à la parentalité. • Identifier les actions de l’AFUSALP, l’Association des Familles d’Usagers de l’Association La Parc, et envisager des actions communes avec les professionnels de l’IES».

Axe 3 : Engager la transformation de l'offre de l'IES vers un fonctionnement en dispositif intégré ouvert 195 jours /an

Parcours dispositif IES PAUL CEZANNE





8, rue Anne Boivent - CS 90177
 35301 - FOUGERES Cedex
 Tél : 02.99.94.86.86
 Mél : association@leparc.asso.fr
www.leparc.asso.fr

Mis à jour le : 30/11/2020

<p>Organiser le passage en mode dispositif intégré</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire l'IES dans les transformations de l'offre médico-sociale en cours et ainsi contribuer au développement de la participation sociale des jeunes et de leur inclusion. • Faire évoluer le Dispositif expérimental « Dispositif d'intervention sur la situation de handicap » (DISH) du SSEFS vers un dispositif commun d'analyse des demandes d'admission IES-SSEFS, avec une Commission d'admission commune SSEFS /IES. • Mettre en place des stages d'observation à l'IES pour les jeunes du SSEFS lorsqu'une réorientation est envisagée vers l'IES. • Expérimenter des modalités d'accompagnement graduée (« sorte de SSEFS renforcé ou d'IES allégé »), avec des possibilités de passage de relais du CAMSP vers l'IES • Engager des accueils de jeunes enfants issus du CAMSP sur l'IES par immersion douce, par séquences et à temps partiel, en accentuant le soutien à la parentalité. • Ouvrir les regroupements de jeunes proposés par le SSEFS dans les locaux de l'IES à quelques jeunes de l'IES • Initier un travail au niveau des directions de l'IES et de la Maison Bleue de l'association le Parc afin de favoriser la fluidité de parcours et l'accueil à temps partagé • Développer des actions collectives co-animées conjointement éducatif-thérapeutique ; éducatif-pédagogique • Mettre en place une ouverture de l'IES 195 jours/an • Développer l'internat séquentiel à l'ensemble des jeunes (et pas seulement aux enfants internes du primaire ainsi qu'aux 6e et quelques jeunes avec des profils spécifiques) • Revoir le contenu de la fiche de suivi du premier contact de la famille auprès du secrétariat • Généraliser la transmission aux familles d'une plaquette de présentation du dispositif ou à minima de l'IES lors du courrier aux familles de confirmation du 1er rdv chef de service • Mettre en place une trame d'entretien lors de la première rencontre avec le chef de service avec les informations à recueillir notamment sur les habitudes de vie ; questionner l'association d'un autre professionnel lors de ces premiers entretiens sur le recueil d'informations • Elaborer une trame de bilan des journées d'observation (liste des informations à recueillir et à évaluer, outils d'évaluation, ...)
<p>Développer l'inclusion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager des inclusions scolaires au collège pour certaines matières, en mutualisant les enseignants du SSEFS et de l'IES, comme cela se pratique au lycée.
<p>Développer l'inclusion des jeunes sur des</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'inclusion des jeunes sur des activités de droit commun les mercredis après-midi (centre de loisirs, maison de quartier, clubs sportifs de proximité de l'IES ou du domicile) pour augmenter la modularité des accueils des jeunes accompagnés

activités de droit commun	par l'IES et permettre ainsi l'accueil de d'autres jeunes sur ces « temps libérés ».
---------------------------	--

Axe 5 : Développer les coopérations territoriales

Renforcer la coopération de l'IES avec les ressources de son environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les projets de mutualisation de moyens avec les acteurs institutionnels et associatifs • Formaliser les différentes coopérations dans le cadre de convention
Renforcer l'inscription de l'IES dans les communautés de pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le partenariat avec les IES bretons et avec l'ERHR
Renforcer le partenariat avec les acteurs de l'insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le partenariat avec les centres de formation (CFA) • Réactiver la démarche « Différents et compétents » de l'ARESAT. • Développer les coopérations avec la Mission locale (projets d'utilité sociale), avec Cap emploi
Renforcer le partenariat avec les acteurs du droit commun dans une perspective d'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> • Formaliser le partenariat avec Handisport/ sport adapté et les divers équipements sportifs de proximité (mise à disposition de salle de sport) • Faire du lien avec les élus de la ville de Fougères et Fougères agglomération pour faciliter l'accès aux équipements et aux événements (spectacles).

Axe 6 : Innover

Valoriser, capitaliser les expertises internes	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre lisible l'expertise des professionnels de l'IES et les spécificités de ses accompagnements
Renforcer le recours aux nouvelles technologies comme support de compensation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'usage aux nouvelles technologies comme outil de compensation, au service de la participation sociale • Développer une veille « numérique et handicap », identifier les réseaux d'informations relatives aux nouvelles technologies (cf. SRAE sensorielles en Pays de la Loire)
S'ouvrir des partenaires de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Réactiver le partenariat avec le Département langage de l'Université de Rennes 2 • Participer à des recherches-action

Conclusion

La diffusion du projet

A l'issue de la démarche et après validation par la direction, le projet d'établissement a été validé par le Conseil d'administration en **date**. Une présentation au CSE aura lieu par la suite. Parallèlement, le document a été transmis à la Direction départementale de l'ARS d'Ille-et-Vilaine. Une version synthétique du projet sera mise à disposition des partenaires et des usagers sur le site internet.

Le suivi de la mise en œuvre du projet d'établissement

L'équipe va mettre en place un suivi de la mise en œuvre des axes de travail posés dans le projet d'établissement, en cohérence avec les actions préconisées par les évaluations interne et externe et dans la déclinaison des objectifs du CPOM.

Les modalités de révision du projet de service

Conformément aux conditions posées par l'article L 311-8 du Code de l'action sociale et des familles, le projet de service sera révisé en 2024 au plus tard.

Annexe 1 : Repérage non exhaustif des besoins des jeunes accompagnés à partir de la nomenclature « besoins » SERAFIN

Besoins en matière de santé somatique et psychique

↳ **Besoins relatifs aux fonctions mentales, psychiques, cognitives et de système nerveux**

(1.1.1.1)

Besoins en lien avec les fonctions du cerveau (fonctions mentales dont cognitives et psychiques) :

Des troubles cognitifs pour une grande majorité des enfants

Les troubles dys affectent une ou plusieurs fonctions cognitives.

Certains jeunes présentent une déficience intellectuelle.

✓ Faible estime de soi

Besoins quant aux structures du cerveau, de la moelle épinière et des nerfs

Moelle épinière : au moins 2 jeunes concernés

↳ **Besoins relatifs aux fonctions sensorielles** (1.1.1.2)

Besoins en lien avec les fonctions suivantes : la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat, les fonctions proprioceptives, ainsi que les fonctions sensorielles associées à la température ou autres stimuli

Des jeunes présentent des difficultés dans l'une ou l'autre des fonctions sensorielles mais l'évaluation des fonctions sensorielles est peu développée à l'IES et serait à développer (cf. facteurs de risque / comportements-problèmes)

Besoins quant aux structures de l'œil et de l'oreille

↳ **Besoins en matière de douleur** (1.1.1.3)

Besoins en matière de sensation de douleur : *Echelles de douleur utilisées*

↳ **Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire** (1.1.1.4)

Besoins en lien avec les fonctions liées à la production des sons et de la parole

Besoins quant aux structures liées à la voix et à la parole

Besoins en lien avec les dents

En lien avec problématique de précarité, de difficulté d'accès aux soins du fait du handicap ce qui nécessite une préparation du jeune aux consultations, donner information aux parents, ...

↳ **Besoins relatifs aux fonctions cardio-vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire** (1.1.1.5)

Besoins en lien avec les fonctions impliquées dans le système cardio-vasculaire, les systèmes hématopoïétique (production de sang) et immunitaire, et le système respiratoire

Besoins quant aux structures des systèmes cardio-vasculaires, système immunitaire, système respiratoire

↳ **Besoins relatifs aux fonctions digestive, métabolique, endocrinienne** (1.1.1.6)

Besoins en lien avec les fonctions de digestion et d'élimination, de même que les fonctions du métabolisme et des glandes endocrines

Cf. alimentation adaptée, sonde gastrique pour certains jeunes

Besoins quant aux structures liées aux systèmes digestif, métabolique et endocrinien : à vérifier

- ↪ **Besoins relatifs aux fonctions génito-urinaire et reproductive** (1.1.17.)
- | |
|---|
| Besoins en lien avec les fonctions urinaires et reproductives, y compris les fonctions sexuelles et reproductives
<i>Des énurésies tardives, ce qui nécessite une surveillance</i> |
| Besoins quant aux structures liées à l'appareil génito-urinaire : non renseigné |
- ↪ **Besoins relatifs aux fonctions locomotrices** (1.1.18.)
- | |
|---|
| Besoins en lien avec les fonctions motrices et de la mobilité, y compris les fonctions des articulations, des os, des réflexes et des muscles |
| Besoins quant aux structures liées au mouvement : non renseigné |
- ↪ **Besoins relatifs à la peau et aux structures associées** (1.1.19.)
- | |
|--|
| Besoins en lien avec les fonctions de la peau, des ongles, des cheveux et des poils
<i>Cf. syndrome de KID : Kératite (et hystrix-like) ichtyose surdité (KID/HID) = maladie ectodermique congénitale rare caractérisée par une kératite vascularisée, des lésions cutanées hyperkératosiques et une surdité.</i> |
| Besoins quant aux structures de la peau |
- ↪ **Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé** (1.1.10.)
- | |
|--|
| Besoins pour assurer ou exprimer des besoins quant à son confort physique, sa santé, son bien-être physique et mental
<i>Besoins en termes d'exercice physique, d'équilibre alimentaire, d'estime de soi, de valorisation des rôles sociaux (cf. définition de la qualité de vie)</i> |
| Besoins pour prendre soin de soi, en ayant conscience et en faisant ce qu'il faut pour prendre soin de sa santé et pour prévenir une mauvaise santé
<i>Besoin d'accompagnement pour prendre soin de sa santé</i> |

Besoins en matière d'autonomie

- ↪ **Besoins en lien avec l'entretien personnel** (1.2.1.1)
- | |
|--|
| Besoins pour la toilette |
| Besoins pour prendre soin des parties de son corps |
| Besoins pour l'élimination |
| Besoins pour s'habiller / se déshabiller |
| Besoins pour s'alimenter |
- ↪ **Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui** (1.2.1.2 -)
- = besoin transversal à l'ensemble des jeunes accueillis, au cœur des problématiques
- Besoins pour communiquer, mener une conversation ou une discussion
 - Besoins pour les interactions avec autrui
 - Besoins pour les relations particulières avec autrui
 - Besoins pour utiliser des appareils techniques de communication

Certains enfants de la SEEHA sont sans moyens de communication.

Certains jeunes manifestent des comportements-problèmes (ou comportement-défi).

- ↪ **Besoins pour la mobilité** (1.2.1.3)
- | |
|---|
| Besoins pour porter, déplacer et manipuler des objets : Pour les tous petits en situation de handicap |
| Besoins pour marcher, pour se déplacer
<i>Pour certains, difficultés motrices et difficultés visuelles et difficulté de repérage dans l'espace</i> |

↪ **Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité (1.2.1.4)**

Besoins pour s'orienter dans le temps et dans l'espace
Besoins pour prendre des décisions et initiatives
Besoins pour gérer le stress et autre exigences psychologiques (dont ne pas se mettre en danger et ne pas mettre les autres en danger) <i>Pour certains, stress parfois lors des changements de lieux, d'activités, de professionnels, y compris au sein de l'IES</i> <i>Des mises en danger, notamment chez les jeunes avec troubles psy, des décompensations, des jeunes qui expérimentent sans mesurer la mise en danger (fugue, violence, se jeter dans le vide, mettre la main dans une vitre cassée, jouer avec le feu ...)</i>

Besoins en matière de participation sociale

↪ **Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté (1.3.1 -1.3.1.1)**

Besoins pour accéder aux droits <i>Ouverture de droits pour le passage secteur adulte, mesure de protection, ...</i>
Besoins pour accéder à la vie politique et à la citoyenneté <i>CVS, information sur les spectacles pour sourds</i> <i>Journée citoyenneté peut être vécue de manière stressante pour le jeune : il arrive que le médecin fasse un certificat médical pour justifier la non participation du jeune</i>
Besoins pour la pratique religieuse <i>Certains jeunes pratiquent le ramadan, régime alimentaire, port du voile, demande faire la prière</i> ...
Besoins pour faire du bénévolat

↪ **Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques (1.3.2)**

1.3.2.1 Besoins pour vivre dans un logement	Besoins pour avoir un lieu d'hébergement (il s'agit des besoins pour acquérir un logement, pour le conserver, pour le meubler ; cela recouvre donc le fait de rechercher un logement adapté à sa situation, faire des visites, payer son loyer, l'assurance correspondante) Besoins pour vivre seul dans un logement (besoins en lien avec le fait d'habiter un logement : le maintenir en l'état ou l'améliorer, faire toutes les démarches nécessaires à la gestion locative ou assurer son rôle de propriétaire occupant)
1.3.2.2 Besoins pour accomplir les activités domestiques	Besoins pour acquérir des produits et services Besoins pour les tâches ménagères

↪ **Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux (1.3.3)**

1.3.3.1 Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante	Besoins pour l'éducation préscolaire autorisation dès 3 ans mais dans les faits que des jeunes à partir de 6 ans Besoins pour l'éducation scolaire Besoins pour l'éducation supérieure <i>Peu de possibilité de formation pour les jeunes sourds profonds au-delà du lycée (voir au-delà de la 3^e), l'IES ne pouvant pas accompagner au-delà des 20 ans. Le passage en SSEFS ne permet pas de répondre à l'intensité des besoins d'accompagnement. Pour ces jeunes, leur parcours de formation est stoppé faute de moyen de compensation et de la diffusion de la LSF dans toutes les environnements y compris dans les formations supérieures. Un jeune de l'IES a pu suivre un BTS via un passage en SSEFS.</i>
1.3.3.2 Besoins en lien avec le travail et l'emploi	Besoins pour la formation professionnelle (initiale et continue) Besoins pour obtenir, garder et quitter une activité professionnelle ou à caractère professionnel Besoins transversaux en lien avec le travail et l'emploi
1.3.3.3 Besoins transversaux en	Besoins pour les apprentissages élémentaires (apprendre à lire, à écrire, à calculer, acquérir un savoir-faire)

matière d'apprentissages	<p><i>Fatigabilité des jeunes : la lecture labiale nécessite de l'attention ; les « dys » sont plus fatigables, ... se surajoute la distance pour certains (1H 30 de transport le matin et 1H30 le soir)</i></p> <p>Besoins pour appliquer des connaissances (pour fixer l'attention, pour mémoriser, pour lire, pour écrire, pour calculer, pour résoudre des problèmes, respecter les règles sociales de base, s'installer dans la classe, utiliser des supports pédagogiques)</p>
1.3.3.4 Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	<p>Besoins pour s'occuper de sa famille <i>Parfois, le jeune est parentifié, soutien de famille</i></p> <p>Besoins pour la parentalité</p> <p><i>Difficultés sociales des familles (ASE, réfugiés politiques,...)</i></p> <p><i>Des familles qui ne parlent pas français, sans carte de séjour, ...</i> <i>En lien avec les services de l'ASE en définissant la place de chacun</i> <i>L'IES peut intervenir à la maison pour créer du lien avec les parents quand il y a la distance</i> <i>Prise en compte des fratries</i> <i>besoins des aidants familiaux (cf. plus loin)</i></p> <p>situations relevant de la protection de l'enfance (« <i>précarité éducative, sociale, financière des publics accueillis</i> », « <i>conflits intrafamiliaux</i> », signalements, informations préoccupantes).</p> <p>Besoins pour la vie affective et sexuelle <i>besoin d'information</i></p> <p><i>La majorité des jeunes accompagnés à l'IES sont des adolescents, et de fait voient leur corps se transformer, ce qui peut être difficile à vivre sans possibilité d'en parler. L'appropriation de son corps, l'apprentissage du respect de l'intimité, de la vie privée, sont autant de thématiques à travailler avec eux.</i></p>
1.3.3.5 Besoins pour apprendre à être pair-aidant	<p>Besoins pour les aider les autres à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Se déplacer ○ Communiquer ○ Avoir des relations avec autrui ○ Avoir une bonne alimentation ○ Veiller à leur santé

➤ **Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport (1.3.4.)**

1.3.4.1 Besoins pour participer à la vie sociale	<p>Besoins en lien avec la récréation et les loisirs</p> <p>Besoins pour partir en congés <i>Des familles précaires, des familles séparées</i></p> <p>Besoins pour l'accueil périscolaire <i>Accueil à l'IES de 8 h à 16h30/17h (sauf le lundi, 10H, sauf pour St Malo)</i> <i>Certains jeunes vont en garderie dans les écoles partenaires sans AVS</i></p> <p><i>Besoins pour l'accueil de la petite enfance : non concerné</i></p> <p>Besoins pour les relations amicales <i>Pour certains, des relations inadaptées ; profils psy (paranoïaque), comportement étouffant, ... profils psy souvent associés à des relations compliquées</i></p>
1.3.4.2 Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport	<p>Besoins pour utiliser un moyen de transport <i>Exemple : difficulté à savoir lire une carte</i></p> <p>Besoins pour conduire un véhicule <i>Pour certains jeunes, les déficiences associées limitent l'accès à la conduite de voiture</i></p>



Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique (1.3.5 - 1.3.5.1)

Besoins pour accéder à l'autosuffisance économique

Précarité économique des familles : c'est un phénomène récent, reflet de la société. « Les gens issus de milieux porteurs socialement se débrouillent avec les ressources du milieu ordinaire »

Besoins pour gestion des ressources

Besoins pour la réalisation des tâches administratives pour la gestion des ressources

Annexe 2 : Repérage non exhaustif des prestations à partir de la nomenclature « besoins » SERAFIN

Prestations en matière d'autonomie - Accompagnements en matière d'autonomie (2.2)

Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne (2.2.1.1)

Les professionnels de l'IES accompagnent les jeunes, en tant que de besoin, dans leur entretien personnel et dans le fait de prendre soin de santé, notamment l'observance thérapeutique.

Les professionnels de l'Internat travaillent sur l'hygiène, sur la présentation de soi, sur les repères au quotidien (rythme de vie, gestes du quotidien, ...).

Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité (2.2.1.3)

Les professionnels de l'IES réalisent de la prévention des conduites à risques, sur les risques liés aux réseaux sociaux, accompagnent les jeunes dans la gestion du stress, ...cet accompagnement est adapté en fonction des âges (les plus petits, les ados, les jeunes adultes)

Un des objectifs du dispositif l'Envol est de travailler l'autonomie des jeunes dans les divers domaines (déplacement, vie quotidienne, ...). Ce travail sur l'autonomie vise également à accompagner le jeune dans son apprentissage de l'émancipation du groupe, du collectif, développer ses capacités à faire des choix personnels, s'individualiser par rapport au collectif (notion d'empowerment). « *A nous aussi, professionnels, de ne pas induire la réponse, le choix du jeune et permettre au jeune de s'autoriser à se décaler davantage du groupe* ». Cela se travaille notamment dans le choix des activités de loisirs du mercredi après-midi, afin de permettre aux jeunes de s'extraire de la notion de collectivité.

Accompagnements pour la communication et les relations à autrui (2.2.1.2)

Les jeunes et leurs familles ont le choix de la langue des signes (LSF) ou la langue orale. Divers modes de communication sont proposés :

- LSF,
- LPC : notamment en primaire, dans le cadre de la rééducation plus que dans la classe ; travail sur la phonologie
- pictogramme, makaton, PECS : utilisés uniquement sur la SEEHA où le plus est en plus grande difficulté.

Les professionnels adaptent le mode de communication en fonction de chaque jeune, en fonction de ses compétences.

Recours aux **applications numériques** (AVA, solution de reconnaissance vocale comme AVA ou Dragon, dicoLSF, service Acceo (plateforme de traducteurs en LSF), ...)

Partenariat de l'IES avec le projet "Programmation du robot InMoov à la langue des signes »

Les jeunes ont des ordinateurs portables jusqu'à la 5^e inclus mis à disposition. Ils peuvent apporter leur ordinateur personnel à l'école. Les professionnels de l'IES ne seraient pas suffisamment formés aux nouvelles applications numériques.

Les interfaces de communication traduisent en LSF les cours et les échanges dans le cadre du collège et du lycée.

Pour les participants comme cela a été mentionné lors de la consultation en ligne, il n'y a pas suffisamment de cours en LSF. La LSF possède une grammaire, sans enseignant LSF, l'enfant ne va pas pratiquer la LSF mais n'utilisera que des « mots-signes ». Il y a un manque réel d'enseignants LSF à l'attention des jeunes, des familles et des professionnels, besoin qui avait déjà été identifié dans le précédent projet d'établissement. Cette question est travaillée au niveau associatif avec le service des ressources humaines : une fiche de poste pour un professeur LSF a été créée mais se pose la question du financement. Faut-il envisager un transfert de moyens pour financer ce poste ? Faut-il prendre en compte la diminution des accueils des jeunes avec déficiences auditives ?

Qu'en est-il dans les autres établissements pour déficients auditifs ? état des lieux qu'il serait intéressant de partager avec les établissements du grand ouest. L'IES Kerveiza à Rennes semble ne pas avoir d'enseignant LSF mais un ES qui enseigne la LSF.

Les professionnels de l'IES travaillent la socialisation des jeunes, leurs relations à autrui, que ce soit en interne mais aussi via les dispositifs de droits communs (écoles, loisirs).

Prestations pour la participation sociale (2-3)

Accompagnements pour exercer ses droits (2.3.1)

Accompagnements à l'expression du projet personnalisé (2.3.1.1)

Les professionnels de l'IES sont aux côtés des jeunes dans leur apprentissage à faire des choix (autodétermination), que ce soit dans les actes de la vie quotidienne ou pour leurs projets de vie. Les professionnels favorisent alors ces situations d'autodétermination par des mises en situation, en étant en position de conseiller, font en sorte que « ce soit eux qui trouvent leur solution ; l'amener à penser ses besoins et ses moyens pour les mettre en œuvre ». Ils accompagnent l'acceptation de l'échec le cas échéant.

Il faudrait davantage décrire comment les professionnels recueillent l'expression, les attentes des jeunes

Pour soutenir la construction de l'identité des jeunes, les professionnels éducatifs partent du quotidien. Ils préparent et accompagnent les transitions (notamment vers la vie adulte), ils écoutent et apportent des réponses aux questionnements des jeunes.

Accompagnements à l'exercice des droits et des libertés (2.3.1.2)

Lors de la rencontre d'admission avec la directrice sont remis les outils de la loi 2002-2 : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés.

L'assistant de service social cherche dès l'âge de 15/16 ans à mobiliser davantage les jeunes et pas seulement les parents. (Ex : démarche de demande de mesure de protection juridique).

Les professionnels de l'IES développent auprès des jeunes la connaissance des dispositifs du droit commun.

Accompagnement pour exercer ses rôles sociaux

Accompagnements pour mener sa vie d'élève et d'étudiant (2.3.3.1)

Le projet individualisé d'accompagnement prévoit l'enseignement et le soutien assurant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) et permettant à chaque enfant de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires.

A l'IES, les jeunes peuvent être scolarisés dans différentes sections :

- **section d'Education et d'enseignement spécialisé (SEES)** pour les jeunes âgés de 6 à 16 ans, dans 2 écoles primaires (Fougères et St Malo) et 2 collèges de Fougères : les jeunes sont scolarisés dans des classes adaptées avec des professeurs de l'IES ; en fonction de leur projet, ils sont intégrés dans des classes dites « ordinaires » de l'école, pour y suivre certaines matières, accompagnés ou non d'un professionnel de l'IES
- **section d'Education pour Enfants avec handicaps associés (SEEHA)**, pour les jeunes de 3 à 20 ans et plus, dans les locaux de l'IES, avec des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques particulières.
- **section d'initiation et d'orientation Professionnelle (SIOP)** pour les jeunes de 14 à 16 ans, pour construire leur projet professionnel, en associant des périodes d'enseignements pédagogico-éducatif à des périodes de stage de découverte en entreprise. Chaque année, certains jeunes présentent le certificat de formation générale (CFG).
- **section aux premières formations professionnelles (SPFP)** pour les jeunes de 16 ans et plus sur le site de l'IES avec des professeurs spécialisés et des éducateurs techniques spécialisés : formation

Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle (2.3.3.2) (accompagnements auprès d'une personne en situation d'exercice professionnelle)

L'IES dispose d'une section d'accompagnement à la Vie active (SAVA) destinée aux jeunes de l'IES, « décrocheurs institutionnels » (jeunes de 16 ans et plus), aux adultes orientés en ESAT (amendement creton, moins de 20 ans avec une notification ESAT), aux sortants et aux jeunes sortis depuis moins de 3 ans.

La SAVA a pour objectif de développer les compétences socio-professionnelles des adolescents ou jeunes adultes, d'être un lieu ressource afin d'optimiser l'employabilité en milieu protégé et d'être l'interlocuteur privilégié des entreprises adaptées et ESAT. Les jeunes de la SAVA utilisent les ateliers en préprofessionnalisation.

L'IES développe des partenariats avec la Mission Locale, le pôle Emploi, le Cap Emploi, le CIO...

Le SAVA participe au HandiCafé pour des jeunes au chômage.

La SAVA va élargir son champ d'activité pour devenir BOUST (Bénévolat, ouverture, Utilité sociale et Travail), pour faciliter le passage à la vie adulte en lien avec d'autres structures pour adultes du territoire.

Accompagnements pour mener sa vie professionnelle (2.3.3.3) : non concerné

Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées (2.3.3.4)

théorique et pratique, conforme aux programmes de l'Education nationale (CAP, BEP ou BAC pro) ou qualifiante. Les formations proposées sont les suivantes : cuisine, pâtisserie, assistant technique en milieu familial et rural (AFTMFC), menuiserie. Partenariat avec le lycée St Joseph de Fougères et la MFR de Fougères.

Les réunions des ESS (rappel, l'ESS est un processus à l'initiative de l'éducation nationale)

Lors des réunions des ESS des jeunes de l'IES scolarisés sur les sites d'inclusion, les enseignants spécialisés de l'IES sont présents mais les enseignants de l'établissement scolaire ne le sont pas systématiquement, et sont donc à remobiliser.

Pour les élèves scolarisés dans l'IES, l'enseignant référent ne peut pas participer à toutes les ESS. La chef de service de la SEES anime la réunion de l'ESS pour chaque enfant avec l'enseignant référent. L'enseignant référent adresse un courrier aux parents pour les informer de l'ESS. Des ESS sur liste et des ESS formalisée.

La mobilisation et la mutualisation interprofessionnelles notamment auprès des thérapeutes doit se faire dans le cadre des PPA.

Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance (2.3.3.6)

Les jeunes de l'IES manquent de référents Déficiants Auditifs, pour se projeter. A mettre en perceptif avec l'effectif moindre de professionnels sourds au sein de l'IES aujourd'hui.

Pair-aidance pour la communication : des jeunes apprennent à d'autres jeunes la LSF. Des jeunes qui savent signer vont traduire pour d'autres jeunes. L'aide se fait spontanément.

Lors des semaines d'observation, un tutorat est mis en place : un jeune va guider le jeune en observation

L'IES propose des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques particulières pour les jeunes de 3 à 20 ans et plus avec handicaps associés dans le cadre de la SEEHA.

La SEEHA propose une activité de médiation animale dans une ferme pédagogiques pour travailler le lien privilégié enfant-animal.

Accompagnements à la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle (2.3.3.5)

Intervention de l'IDE en collectif dans les classes ou en individuel à la demande des jeunes

Planning familial comme partenaires : les professionnels accompagnent les jeunes au planning

Le planning familial forme les IDE de l'IES, peut intervenir sur place et met à disposition des outils (ex : brochure sur la première consultation gynécologique)

C'est également travaillé dans les établissements scolaires

Sur l'Envol, les jeunes de la SEEHA qui peuvent arriver à l'âge de 15 ans, ont chacun leur clef de chambre. Les professionnels éducatifs accompagnent les jeunes dans leur gestion de leur intimité et vie privée (ex : panneau « occupé », « ne pas dérangé » sur les portes des chambres).

Les professionnels interpellent sur les modalités de se présenter à la porte de quelqu'un : le « frapper à la porte » n'étant pas adapté, il convient de prendre en compte les adaptations nécessaires (ex : signal lumineux).

Le groupe d'internat des 7-11 ans mélange des jeunes qui ne sont pas dans les mêmes rapports à l'intimité. Des aménagements sont mis en œuvre (ex : pas les mêmes heures de douche en fonction des âges).

Le service social développe les visites à domicile pour mieux comprendre l'enfant dans sa famille, en clarifiant les missions de l'IES par rapport à celles des acteurs de la protection de l'enfance.

Soutien à la parentalité : guidance parentale des parents d'enfants de l'IES. Par exemple, organisation de soirées de « vulgarisation » du handicap avec les principaux acteurs du secteur (sortir du parcours du « combattant » en étant acteur de sa parentalité)

Accompagnements au logement (2.3.2)

Accompagnements pour vivre dans un logement (2.3.2.1)

Les outils tels que l'hébergement (internat, Envol, Posabitat), permettent de travailler la capacité à habiter, de travailler sur un rythme de vie, sur une attention au voisinage...

L'internat de l'IES permet d'accueillir des jeunes de 5 à 20 ans. Les internes arrivent le lundi matin et repartent le vendredi après les activités. Des aménagements sont possibles (retour en famille le mardi soir et retour le jeudi matin à l'IES), pour les plus jeunes ou pour des situations où les liens familiaux sont à encourager.

L'hébergement peut se faire :

- en internat sur site (36 places réparties en 4 pavillons de 9 chambres)
- des modalités externalisées :
 - POSABITAT : 3 chambres de 4 pour des jeunes de 16 ans et plus ayant une certaine autonomie
 - le groupe ENVOL à partir de 15 ans (8 places en partenariat avec Posabitat, accompagné par 2 éducateurs afin de favoriser l'accès à l'autonomie.

Le partenariat avec Posabitat permet développer l'autonomisation des jeunes vers l'âge adulte en toute sécurité.

Une grille d'autonomie domiciliaire est utilisée par le SAVA et la SEEHA, qui contribue à la valorisation des jeunes et à leur estime de soi.

L'Envol démarre en 2018 une expérience : En amont de l'entrée dans le dispositif l'Envol, un travail préalable de repérage des compétences des jeunes à matière d'autonomie et de leurs potentialités à développer est réalisé. Toutefois, ce repérage reste à objectiver par les professionnels via une évaluation formalisée de ces compétences et potentialités pour l'accès à ce dispositif et la formalisation de ces pré-requis ou critères d'accès. (...) Il s'agit également de travailler sur la capacité à rester seul dans son logement, sur les apprentissages à gérer leur sécurité et à lancer l'alerte en cas de besoin et ainsi responsabiliser davantage les jeunes (capacité à rendre à l'accueil de Posabitat, à utiliser le téléphone, à montrer sa carte de jeune sourd ...)

Accompagnements pour accomplir les activités domestiques (2.3.2.2)

Les professionnels éducatifs accompagnent l'apprentissage des activités domestiques sur les temps d'accueil de jour (ex : cantine) comme d'internat/posabitat (apprentissage de l'entretien du logement, des courses, de la préparation des repas)

Accompagnements pour participer à la vie sociale (2.3.4)

Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage (2.3.4.1)

via des mises en situation (Envol, Posabitat)

Accompagnements le développement de l'autonomie dans les déplacements (2.3.4.3)

L'apprentissage de l'utilisation des transports en commun est favorisé sur de petits parcours ainsi que sur le trajet domicile – IES : accompagnements en collectif et en individuel, notamment pour les jeunes pour se rendre au collège.

Enjeu de travailler l'autonomie dans les déplacements et l'usage des bus ou car plutôt que le recours aux taxis individuels. Cet enjeu n'est pas évident, pour certains jeunes et familles, le recours aux taxis étant une habitude et une facilité, mettant la personne dans une « position d'assistantat » non favorable à son autonomie. Cet enjeu sera à questionner en CVS.

Travail sur le code de la route, ASSR, BSR

...

Accompagnements par la participation aux activités sociales et de loisirs (2.3.4.2)

L'IES propose des activités sportives, ce qui permet notamment de travailler « le vivre ensemble ».

L'IES propose chaque année des transferts ou classes vertes.

L'IES propose un Foyer des ados, un espace collectif de détente et de jeux pour les pauses quotidiennes, avec un encadrement éducatif pour garantir la convivialité et l'échange entre pairs.

L'IES favorise l'inscription des jeunes dans la Cité, sur Fougères en particulier. Les professionnels s'appuient sur le livret des associations de la ville de Fougères pour questionner les centres d'intérêt du jeune et l'amener à s'inscrire à une activité (danse, escalade, ping-pong, atelier photos, ..). C'est la famille qui assure le financement de l'activité mais l'IES accompagne aux déplacements. Toutefois, certaines familles ne peuvent pas financer d'activités à leur enfant. L'association sportive de l'IES n'existe plus.

L'IES développe le bénévolat des jeunes : ex : un jeune donne des cours de ping-pong aux plus jeunes (pair aidance).

Des propositions d'actions d'utilité sociale sont proposées aux jeunes (ex : rénovation dans le groupe SAVA), des actions au Téléthon ou encore promener des animaux de la SPA.

Un des objectifs du dispositif l'Envol est de travailler l'autonomie des jeunes dans les divers domaines (déplacement, vie quotidienne, ...) et notamment la liberté de circulation. Il est demandé aux parents, des mineurs comme des jeunes majeurs, une signature d'autorisation de libre déplacement (déplacement seul le mercredi après-midi, utilisation des transports en commun). Cette demande d'autorisation est également faite pour les jeunes majeurs.

Développement des demandes de soutien aux fondations (médiation animale, Autisme...) et organismes (Centre national pour le développement du Sport Février 2019)

Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion (2.3.5)

Accompagnements pour l'ouverture des droits (2.3.5.1)

L'assistant du service social accompagne les démarches administratives (ex : dossier MDPH, demande d'aide sociale auprès du CCAS en cas d'amendement creton), elle cherche à responsabiliser le jeune dans ses démarches.

Accompagnements pour l'autonomie dans la gestion des ressources (2.3.5.2)

La gestion d'un budget est travaillée à la fois par les enseignants et par les professionnels éducatifs de l'internat (gestion d'un budget de groupe pour préparer un repas collectif)

Le SAVA accompagne les jeunes dans la gestion de leur budget propre (budget ASE)

Informations, conseils en œuvre des mesures de protection des adultes (2.3.5.3)

Prestations en matière de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles (2.1) par le Pôle Soins

Soins somatiques et psychiques (2.1.1.)

Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative (2.1.1.1.)

Les enfants bénéficient d'une visite médicale par an au sein de l'IES organisée par le médecin ou l'infirmière.

Un partenariat va être mis en place pour le suivi bucco dentaire (Handident) et pour la prévention de l'obésité.

Prestations des psychologues (2.1.1.3.)

Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués (2.1.1.2.)

Rééducations et réadaptation fonctionnelle (2.1.2.)

Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes (2.1.2.1)

Annexe 3 : synthèse de l'audit RPS et plan d'action



LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Synthèse des résultats de la mission d'audit

ETAPE 0 Contexte de la demande
Validation des périmètres d'action
Prérequis COPIL RPS

LA METHODOLOGIE

ETAPE 6

Mise en oeuvre, suivi & évaluation du plan

Mise en place d'un dispositif de suivi
Recherche d'indicateurs

Novembre 2019

ETAPE 1

Préparation de la démarche

Analyse documentaire
Echanges préparatoires & Immersion
Structuration de la démarche

février 2019

ETAPE 2

Réalisation du diagnostic

Evaluation par questionnaire
Entretiens semi-collectifs et individuels
Observations de situations de travail

mars à avril 2019

ETAPE 3

Consolidation et synthèse

Analyse des entretiens de groupe
Analyse des questionnaires et observations
Traduction du diagnostic en principes de prévention et pistes d'actions

mai 2019

ETAPE 4

Restitution & partage des résultats

Restitution du diagnostic auprès des acteurs
Identification des leviers d'actions

mai 2019
octobre 2019

ETAPE 5

Elaboration du plan de prévention

Validation des pistes d'action
Identification des actions de prévention concrètes
Priorisation
Construction du plan (pilotage, échéances, moyens) - Formalisation de fiches projets

juin - octobre 2019